



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice **DSJ**
Sicherheits- und Justizdirektion **SJD**

HarmPers

Information aux communes

Présentation du 16 mai 2013
Treyvaux

Le projet d'harmonisation des registres de personnes - **HarmPers**

Ordre du jour

1	14h00	Bienvenue, salutations	Didier Steiner, Syndic
2	14h10	Nouveau processus de gestion pour les demandes de carte d'identité	Mélanie Egger, Fedpol
3	14h40	Concept cantonal des objets trouvés avec easyfind	Beat Binder, HarmPers
4	15h10	Pause	
5	15h25	HarmPers Le point de situation avec les livraisons à l'OFS	Martial Clément, SStat
6	15h40	Les erreurs les plus courantes dans les annonces	Beat Binder, HarmPers
7	16h40	Le point sur les fournisseurs	
8	17h00	Apéritif	

Ordre du jour

1	14h00	Bienvenue, salutations	Didier Steiner, Syndic
2	14h10	Nouveau processus de gestion pour les demandes de carte d'identité	Mélanie Egger, Fedpol
3	14h40	Concept cantonal des objets trouvés avec easyfind	Beat Binder, HarmPers
4	15h10	Pause	
5	15h25	HarmPers Le point de situation avec les livraisons à l'OFS	Martial Clément, SStat
6	15h40	Les erreurs les plus courantes dans les annonces	Beat Binder, HarmPers
7	16h40	Le point sur les fournisseurs	
8	17h00	Apéritif	



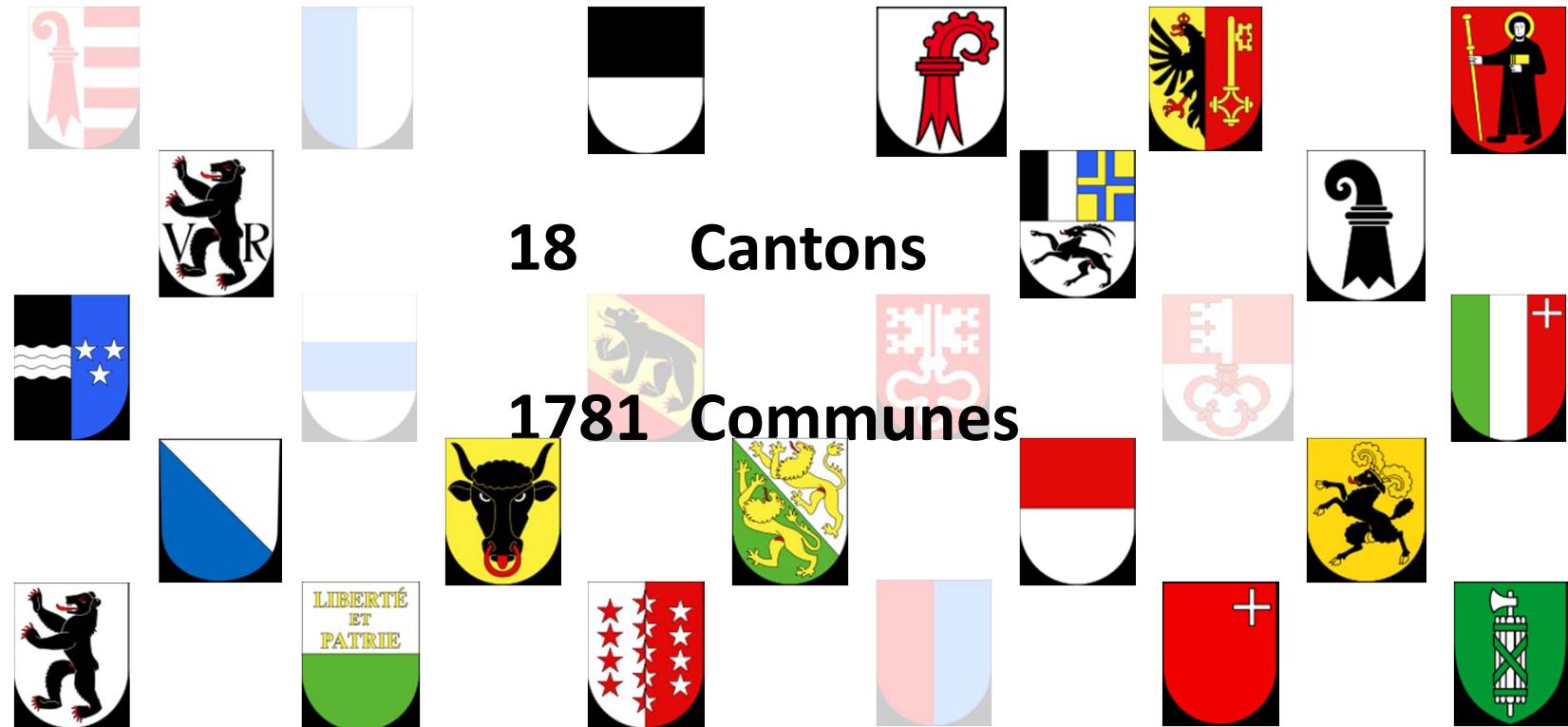
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Bundesamt für Polizei fedpol
Dienste
Ausweise und besondere Aufgaben
Projekt NAVIG

Projet – NAVIG

Neues Antragsverfahren für IDK bei den Gemeinden

Nouveau processus de gestion pour les demandes de carte d'identité



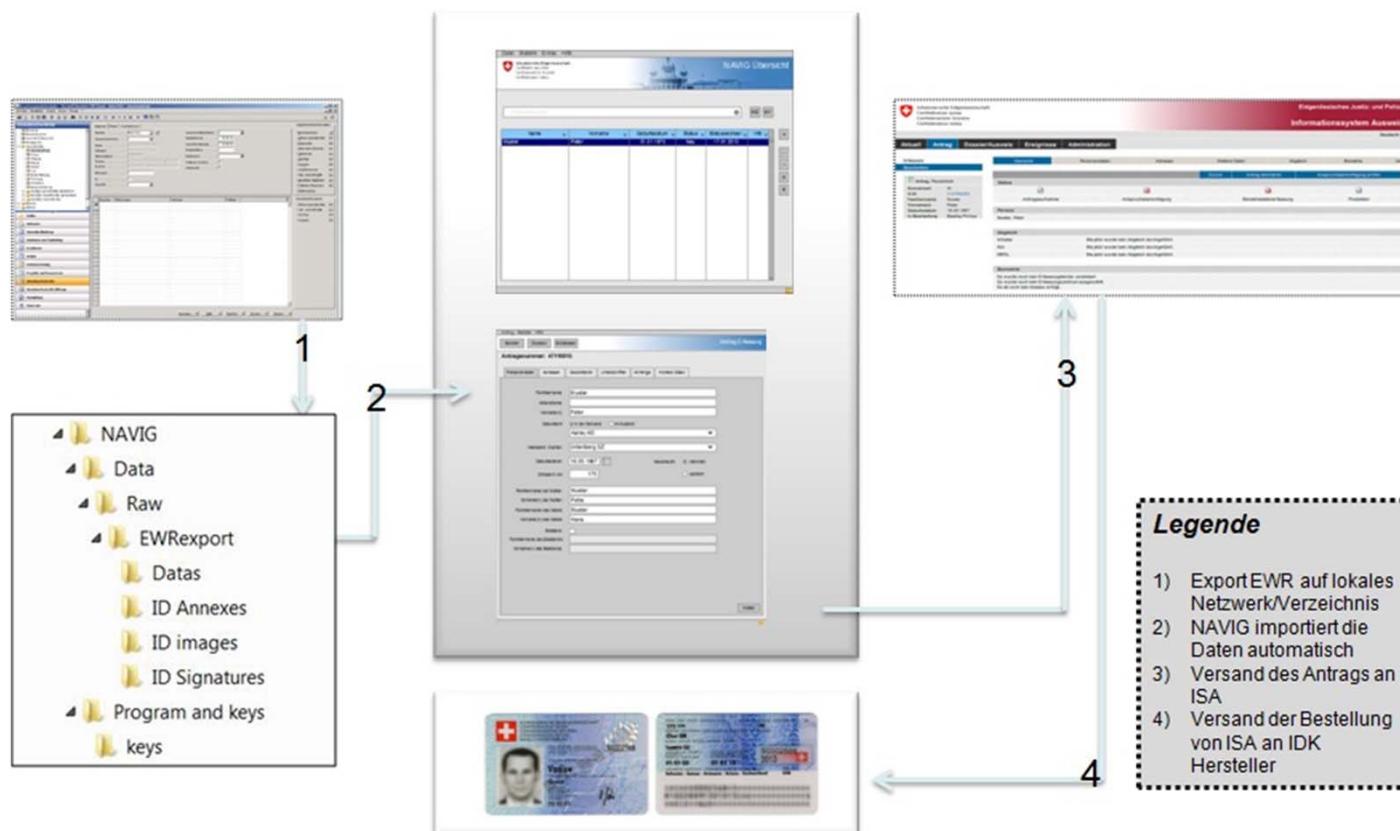
Treyvaux 16 mai 2013

Solutions évaluées

- Intégration dans les systèmes existants
- Application Web
- App for Tablet
- SEDEX
- SSO-Portail
- SuisseID
- RSA Token; mTAN; Liste de codes à biffer

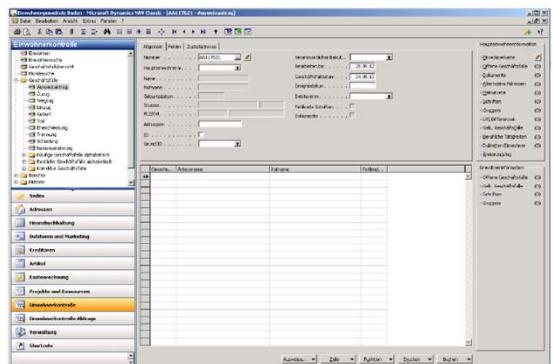


NAVIG vue d'ensemble du processus



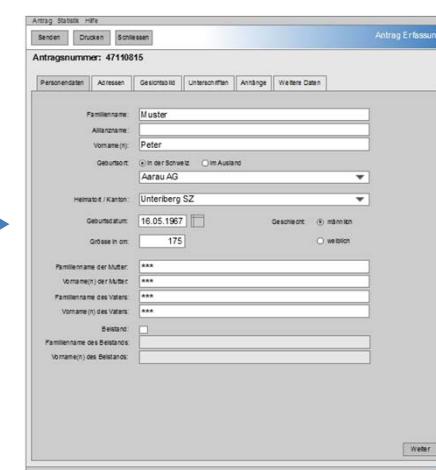
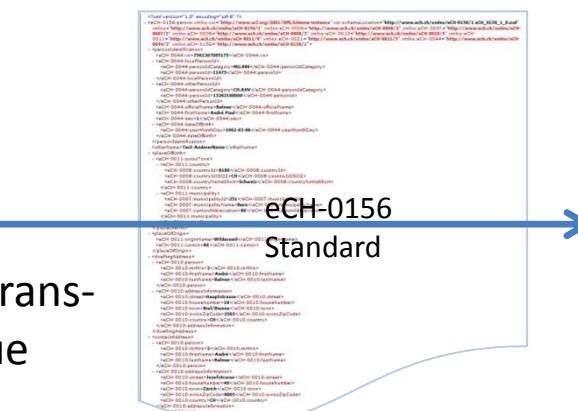
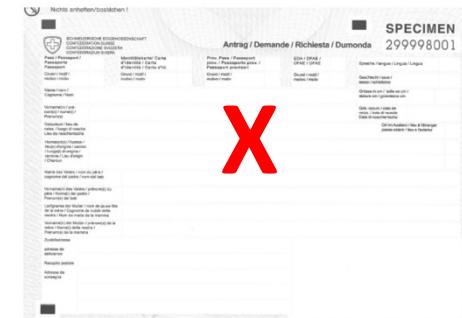


NAVIG Adaptation des interfaces dans le Logiciel RdH et sur la surface graphique



Demain :
Les données du citoyen sont transférées de manière électronique
à NAVIG

Aujourd’hui :
Les données du citoyen sont
Imprimées sur un formulaire





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Bundesamt für Polizei fedpol
Dienste
Ausweise und besondere Aufgaben
Projekt NAVIG

NAVIG « step by step »

Step 1 Télécharger le logiciel NAVIG sur un répertoire local

Step 2 Configurer NAVIG

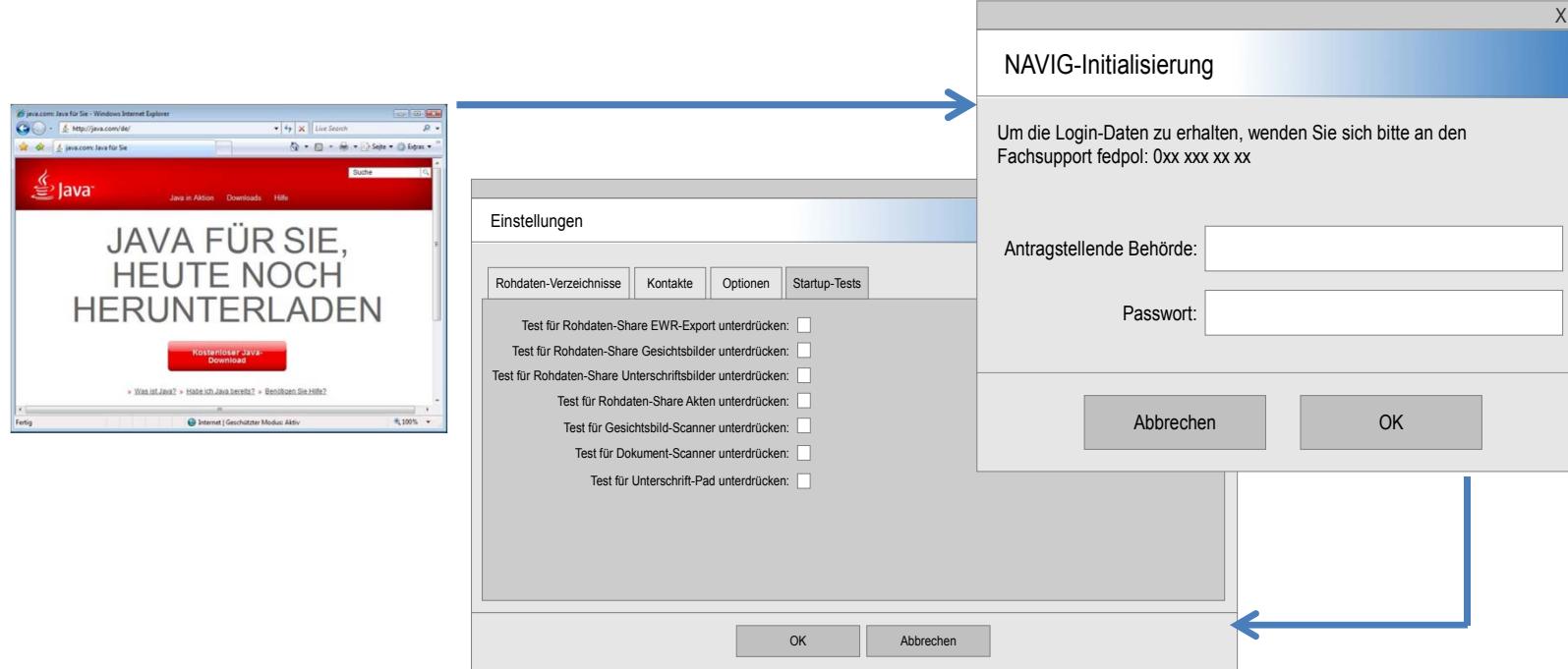
Step 3 Etablir avec NAVIG les demandes électroniques
de carte d'identité



NAVIG download- step 1

Step 1

Télécharger le logiciel NAVIG

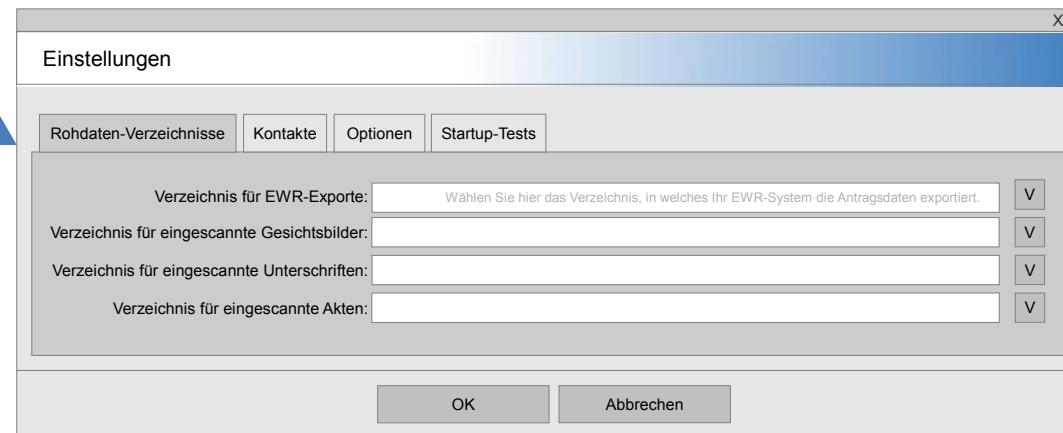
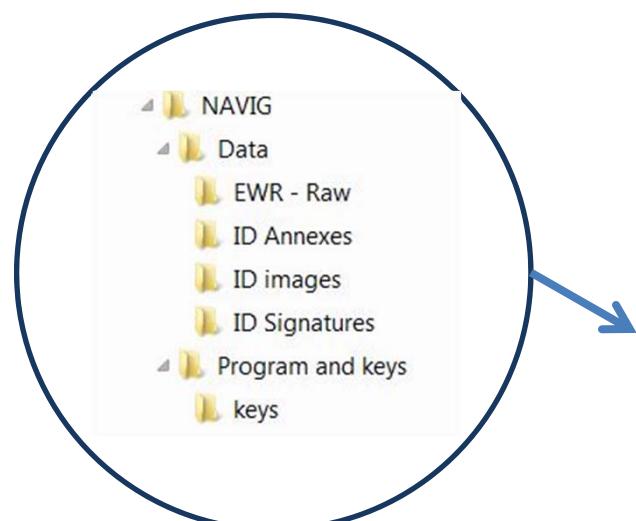




NAVIG configurer- step 2

Step 2

Configurer le logiciel NAVIG





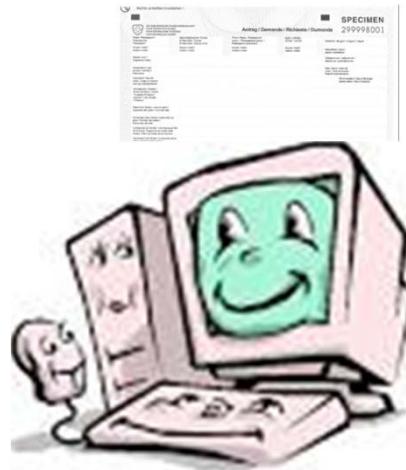
Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Bundesamt für Polizei fedpol
Dienste
Ausweise und besondere Aufgaben
Projekt NAVIG

Quelle infrastructure nécessite l'utilisation de NAVIG ?

Exigences de base

- logiciel NAVIG
- scanner



Exigences optionnelles

- Intégration du standard eCH-0156 dans le logiciel RdH
- Appareil photo
- SignPad



Exigences de base

Exigences de base

➤ logiciel NAVIG



➤ scanner



Utilité

Les données peuvent être introduites manuellement

Pour numériser la photo et la signature



Exigences optionnelles

Exigences optionnelles

- Intégration du standard eCH-0156



- Appareil de photo



- SignPad



Utilité

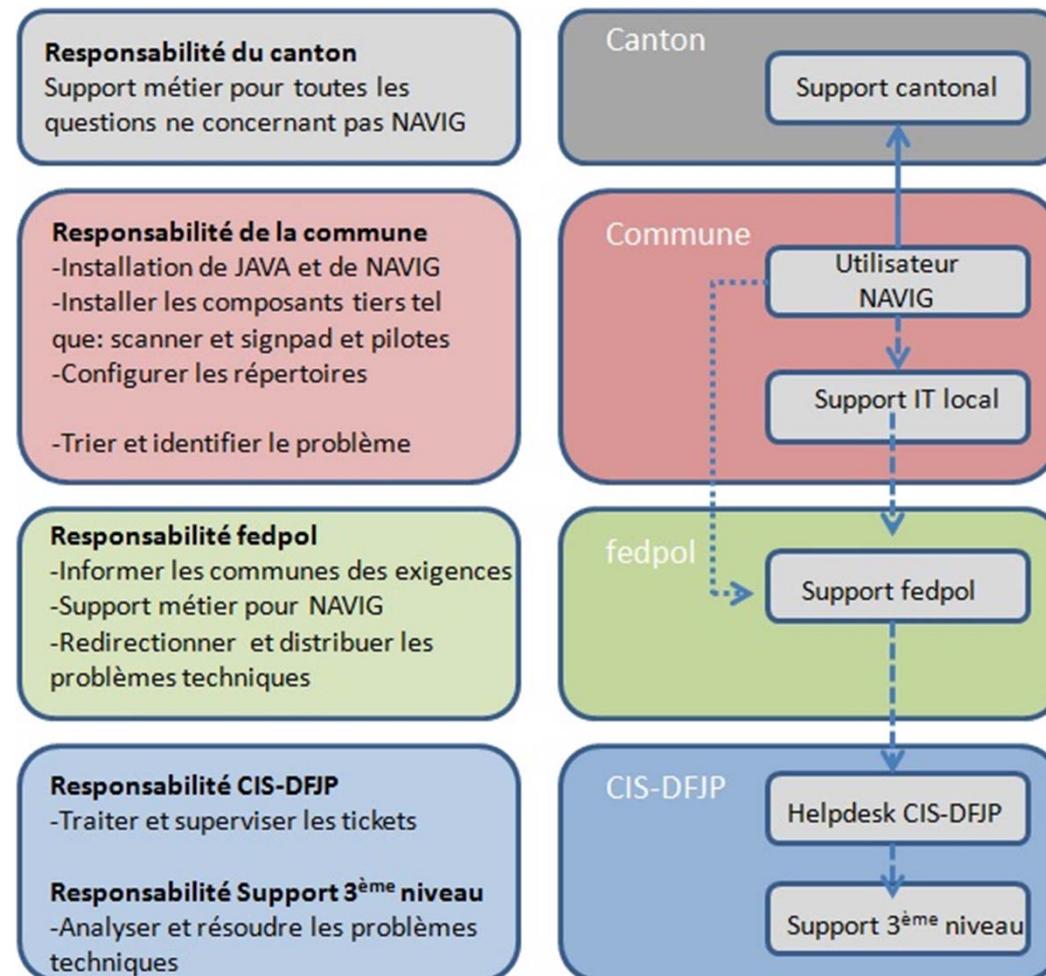
Les données du citoyens sont transférées de manière électronique dans la demande

Prendre le citoyen en photo et intégrer l'image directement dans la demande

Capturer la signature de manière électronique et l'intégrer dans la demande



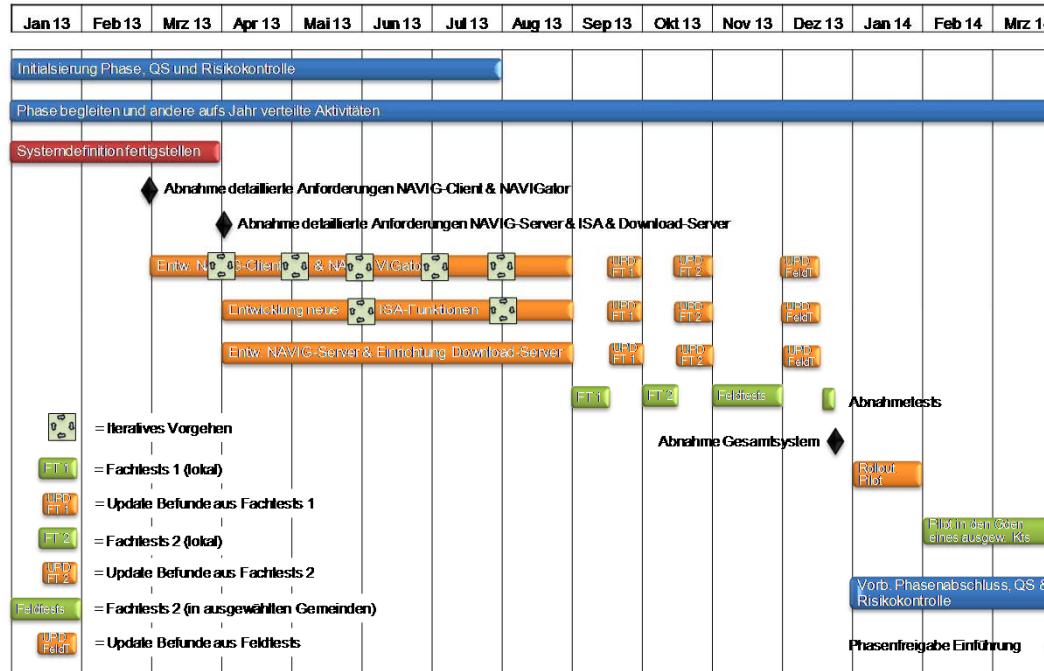
Le support





Planification

NAVIG: Grobansicht Planung Phase Realisierung





Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Bundesamt für Polizei fedpol
Dienste
Ausweise und besondere Aufgaben
Projekt NAVIG

Adresse de contact NAVIG



navig@fedpol.admin.ch

Ordre du jour

1	14h00	Bienvenue, salutations	Didier Steiner, Syndic
2	14h10	Nouveau processus de gestion pour les demandes de carte d'identité	Mélanie Egger, Fedpol
3	14h40	Concept cantonal des objets trouvés avec easyfind	Beat Binder, HarmPers
4	15h10	Pause	
5	15h25	HarmPers Le point de situation avec les livraisons à l'OFS	Martial Clément, SStat
6	15h40	Les erreurs les plus courantes dans les annonces	Beat Binder, HarmPers
7	16h40	Le point sur les fournisseurs	
8	17h00	Apéritif	



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice **DSJ**
Sicherheits- und Justizdirektion **SJD**

Concept cantonal « Objets trouvés »

Information aux communes



Présentation du 16 mai 2013
Treyvaux



Le projet des objets trouvés- **FriEasyfind**

Bases légales

Code civil suisse (CCS, RS 210)

Articles 720 à 722

Loi d'application du code civil suisse
(LACC, RSF 210.1)

Art. 69

Ordonnance d'application du code civil suisse
(OACC, RSF 210.11)

Articles 4 à 8

Bases légales – Code civil

Art. 720 III. Choses trouvées 1. Publicité et recherches a. En général

¹ Celui qui trouve une chose perdue est tenu d'en informer le propriétaire et, s'il ne le connaît pas, d'aviser la police ou de prendre les mesures de publicité et de faire les recherches commandées par les circonstances.

Bases légales – Code civil

- ² Il est tenu d'aviser la police, lorsque la valeur de la chose est manifestement **supérieure à 10 francs.**

Bases légales – Loi d'application

Art. 69 Choses trouvées – CCS 720 à 722

¹ **L'Etat, en collaboration avec les communes,**
met en place un système simple et efficace
pour assurer la collecte des avis relatifs aux
chose trouvées, pour **gérer l'éventuel dépôt**
de ces choses et pour permettre aux ayants
droit de les récupérer.

Bases légales - Ordonnance

Art. 4 Avis et dépôt

¹ La commune du lieu où une chose a été trouvée (ci-après : la commune) gère les avis et choses déposés. La police lui transmet les avis et choses reçus.

Bases légales - Ordonnance

² La commune numérote l'objet et le répertorie dans un registre dans lequel elle mentionne le numéro attribué, le lieu où la chose a été trouvée, la date à laquelle elle a été trouvée et, le cas échéant, l'identité de la personne qui l'a trouvée.

Bases légales - Ordonnance

Art. 6 Solution informatique

¹ **La commune publie sur le site Internet désigné par le Conseil d'Etat** les indications nécessaires relatives à la chose trouvée.

Bases légales - Ordonnance

- ² **La Direction de la sécurité et de la justice** (ci-après : la DSJ) **se charge de la mise en œuvre du site Internet** et soutient les communes dans l'utilisation de ce dernier.
- ³ **Les coûts financiers** engendrés par la mise en œuvre et l'utilisation **du site Internet sont à la charge de l'Etat.**

La solution informatique



easyfind se compose d'une plate-forme citoyen-Internet, d'un logiciel de gestion pour les bureaux des objets trouvés ainsi que d'une base de données nationale centrale.

Annonce de perte

Annonce d'objet trouvé

Announce de perte

perdu objet en suisse - Google Search - Mozilla Firefox

perdu objet en suisse

easyfind - Le bureau des objets trouvés en ligne pour la Suisse
<https://www.easyfind.com/ch/Web/Default.aspx?Language=fr>
 Trouver facilement un objet perdu avec easyfind. Easyfind est une application d'État suisse pour le Service national des objets trouvés Suisse.

easyfind - Service des objets trouvés Suisse
<https://www.easyfind.com/main/ch/fr/Default.aspx>
 Service des objets trouvés Suisse. de[en] fr[it] . J'ai trouvé quelque chose! J'aimerais rechercher quelque chose! Inactive la déclaration de perte saisie!
 You visited this page on 5/8/13.

Bureaux des objets trouvés en Suisse - www.ch.ch
<https://www.ch.ch/fr/objets-trouves-perdus/>
 Bureaux des objets trouvés et autres – vous avez perdu ou trouvé quelque chose: où pouvez-vous rechercher des objets perdus ou remettre des objets ...

CFF: Service des objets trouvés.
www.cff.ch/gare-et-services/services ▾ Translate this page
 Si vous avez perdu votre objet dans un train en direction de l'Allemagne, nous vous prions de faire, en plus de l'avis de perte en Suisse, une seconde ...
 You've visited this page 3 times. Last visit: 5/8/13

CarPostal Suisse SA - Objets perdus
www.carpostal.ch/.../pag-verlorene-gegenstaende.htm ▾ Translate this page
 Vous avez perdu un objet dans le car postal? Signalez-le nous.

Objet trouve
www.objet-trouve.ch/ ▾ Translate this page
 Bienvenue. Objets trouvés et perdus en Valais. Objets trouvés. Objets perdus. 1 utilisateur en ligne. Dernière mise à jour du programme : 02.05.2013, Alpha ...

Démarre[re]r [] iTunes [] Boîte de [] Microsoft... [] perdu o... [] G:\OBJE... [] Outil Cap... [] FR [] 13:15

Announce de perte

easyfind - Le bureau des objets trouvés en ligne pour la Suisse - Mozilla Firefox

Échier Édition Affichage Historique Marque-pages Outils ?

easyfind - Le bureau des objets trouvés en ligne pour la Suisse - Mozilla Firefox easyfind - Le bureau des objets trouvés en ligne pour la Suisse - Mozilla Firefox easyfind - Recherche d'objets ... easyfind - Service des objets ... https://www.eeasyfind.com/main/ easyfind - Service des objets ... https://www.eeasyfind.com/main/ easyfind - Service des objets ... https://www.eeasyfind.com/main/ +

https://www.easyfind.com/ch/Web/Default.aspx?Language=fr

Les plus visités Débuter avec Firefox À la une Keep It! Jeffrey's Exif viewer

DE | IT | EN

easyfind EASY TO FIND

Le bureau des objets trouvés en ligne pour la Suisse.

accueil perdu quelque chose ? trouvé quelque chose ! information boutique s'enregistrer my easyfind business

i easyfind fonctionne comme ça



Trouver facilement un objet perdu avec easyfind.

Easyfind est une application d'e-gouvernement pour le **Service national des objets trouvés Suisse**. Recherchez en ligne les objets perdus.

Utilisez en plus les codes easyfind pour sécuriser vos objets de valeur. Lorsque le code easyfind est retrouvé, vous êtes averti par e-mail et SMS.

perdu quelque chose ?



L'objet était-il identifié par un code easyfind ? Vous serez alors automatiquement averti si l'objet est retrouvé. Vérifiez par sécurité votre enregistrement.

[Connexion my easyfind](#)

trouvé quelque chose ?



L'objet est-il identifié par un code easyfind ? Ici, vous pouvez informer rapidement et gratuitement le propriétaire.

[Signaler objet trouvé avec code easyfind](#)

Boutique en ligne



Ne plus jamais avoir peur de perdre quelque chose !

Avec nos codes easyfind, vos objets préférés vous reviennent rapidement. Les codes easyfind sont des accessoires modernes et stylés pour identifier vos objets personnels.

Visitez notre boutique en ligne.

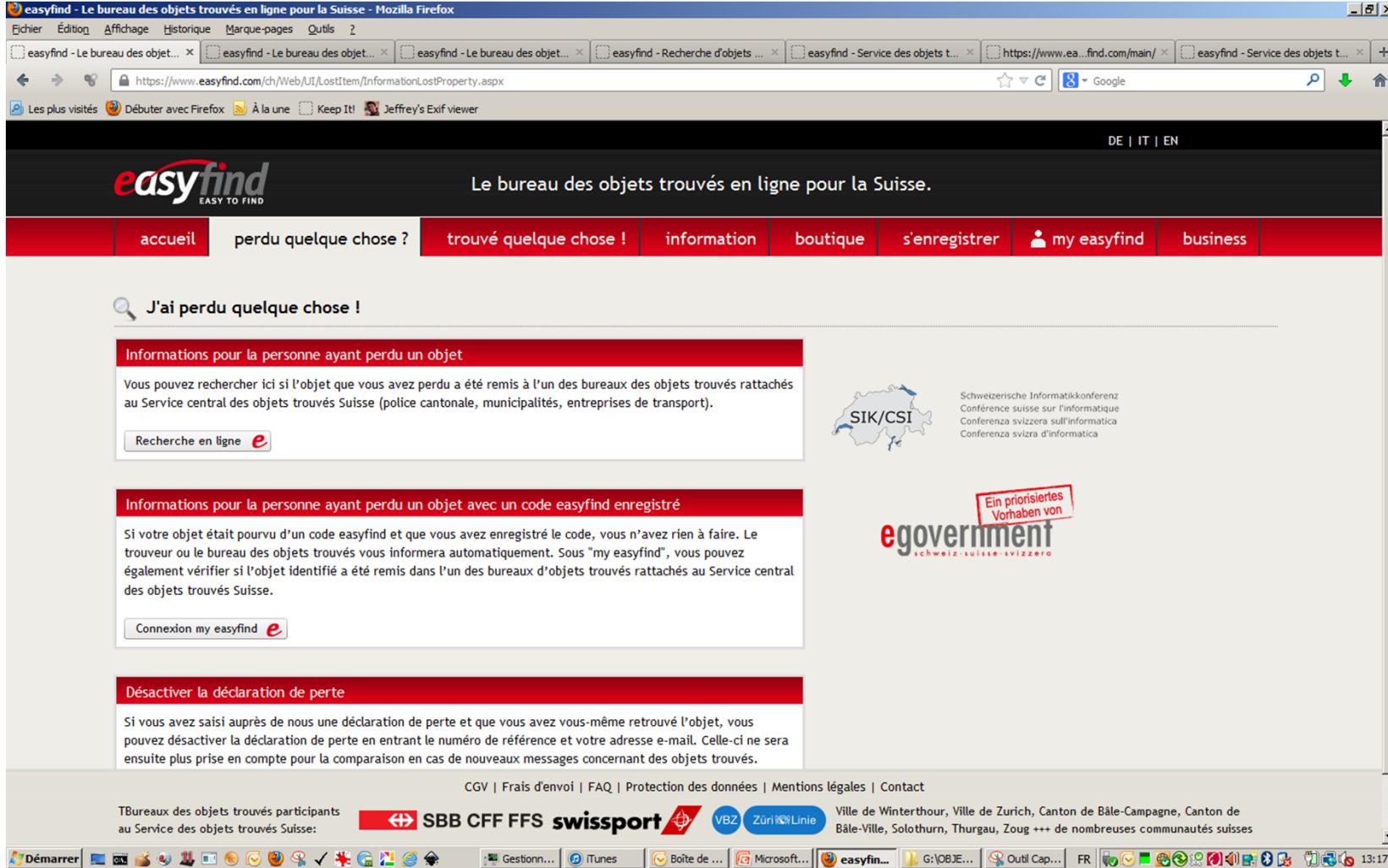
CGV | Frais d'envoi | FAQ | Protection des données | Mentions légales | Contact

TBureaux des objets trouvés participants au Service des objets trouvés Suisse:

SBB CFF FFS swissport VBZ ZüriLinie Ville de Winterthour, Ville de Zurich, Canton de Bâle-Campagne, Canton de Bâle-Ville, Solothurn, Thurgau, Zoug +++ de nombreuses communautés suisses

Démarrer iTunes Boîte de ... Microsoft... easyfin... G:\OBJE... Outil Cap... FR 13:17

Announce de perte



The screenshot shows a Mozilla Firefox browser window displaying the easyfind website. The URL in the address bar is <https://www.easyfind.com/ch/Web/UT/LostItem/InformationLostProperty.aspx>. The page title is "easyfind - Le bureau des objets trouvés en ligne pour la Suisse - Mozilla Firefox". The main content area is titled "J'ai perdu quelque chose !". It contains three sections: "Informations pour la personne ayant perdu un objet", "Informations pour la personne ayant perdu un objet avec un code easyfind enregistré", and "Désactiver la déclaration de perte". Logos for SIK/CSI and egovernment are visible on the right. The bottom of the page shows a navigation bar with links like CGV, Frais d'envoi, FAQ, Protection des données, Mentions légales, and Contact, along with a list of partners including SBB CFF FFS, swissport, VBZ, and ZüriLinie. The taskbar at the bottom shows various application icons.

Les membres en Suisse

- **Chemins de fer fédéraux suisses CFF**
- **Aare Seeland mobil**
- **Baselland Transport AG (BLT)**
- **BLS AG**
- **Jungfraubahnen**
- **Matterhorn Gotthard Bahn (MGB)**
- **Rhätische Bahn (RhB)**
- **Sihltal Zürich Uetliberg Bahn (SZU)**
- **Südostbahn (SOB)**
- **THURBO**
- **Zentralbahn AG**
- **Bus Sarganserland Werdenberg (BSW)**
- **Rheintal Bus AG**
- **WilMobil AG**
- **Swissport, Aéroports de Zurich et Genève**
- **Commune de Köniz**
- **Ville de Rapperswil-Jona**
- **Ville de Winterthour**
- **Commune de Worb**
- **Ville de Zurich et Verkehrsbetriebe Zürich**
- **Transport publics de la région lausannoise (TL)**
- **Transports régionaux neuchâtelois (RVT et CMN)**
- **Canton de Bâle-Campagne**
- **Canton de Bâle-Ville**
- **Canton de Soleure**
- **Canton de Thurgovie**
- **Canton de Zoug**

Avantages d'easyfind Suisse

- Saisie simplifiée.
- Classification des objets saisis.
- Génération automatique de courriers et de notifications .
- Recherches globales transrégionales.
- Enregistrement dans une base de données centralisée.
- Affichage des saisies de toutes les régions participantes, ce qui augmente le taux de réussite.
- Taux de réussite élevé permettant une réduction des durées de conservation et une remise rapide aux propriétaires.
- Données et informations sensibles protégées.

Quelques chiffres d'aujourd'hui

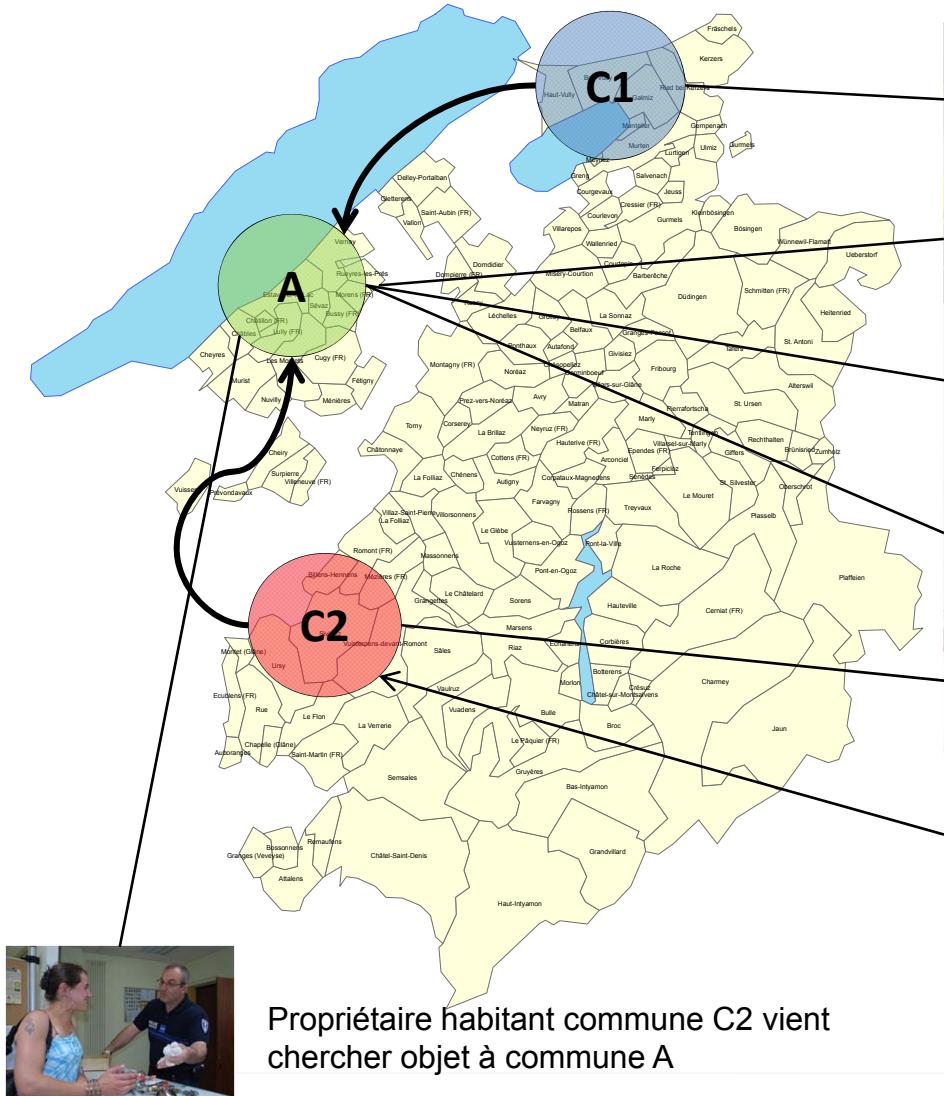
- 347 millions de personnes par an empruntant les CFF
- 37 millions de passagers par an fréquentant les aéroports de Zurich et de Genève
- 1,6 million de citoyens de six cantons et de certaines communes
- Plus de 100'000 objets trouvés dans la base par an
- Taux de réussite CFF passé de 20% à plus de 50% avec base centralisée et partagée
- Aux transports de la ville de Zurich, le taux de réussite est monté à 70%

Possibilités pour les communes

- A. La commune utilise easyfind et conserve les objets trouvés
- B. La commune conserve les objets trouvés mais d'entente avec une autre commune lui délègue l'utilisation d'easyfind
- C. La commune d'entente avec une autre commune lui délègue l'utilisation d'easyfind et la conservation des objets trouvés

Possibilité A: Autonomie complète

3



Inventeur trouve objet dans commune C1



Inventeur apporte objet à commune A



Commune A saisit objet trouvé dans easyfind



Commune A met une fiche sur l'objet
Commune A conserve l'objet



Propriétaire habitant commune C2 saisit objet perdu dans easyfind



easyfind envoie SMS ou e-mail à propriétaire

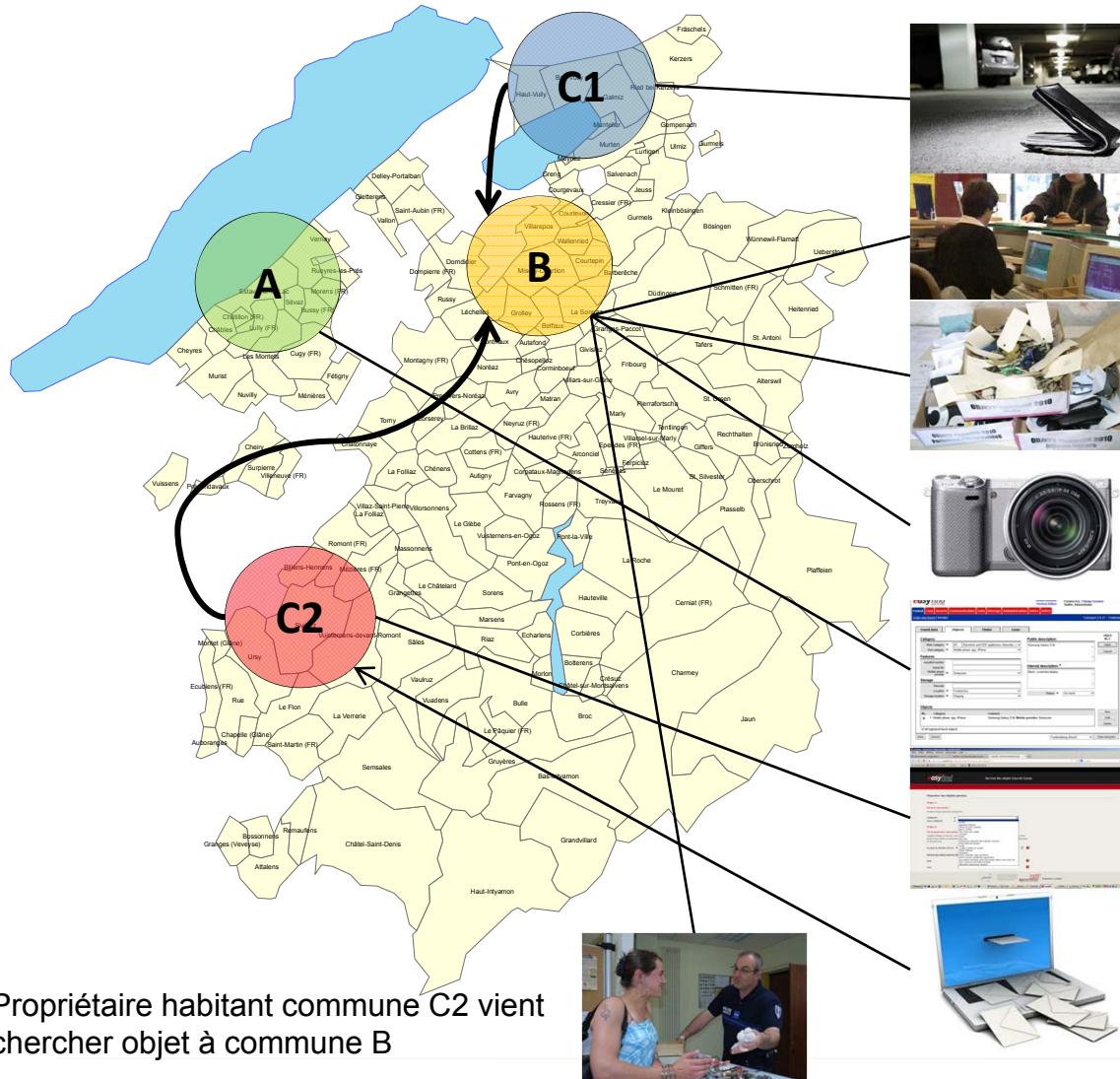
Propriétaire habitant commune C2 vient chercher objet à commune A



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Le projet des objets trouvés- **FriEasyfind**

Possibilité B: Délégation partielle



Inventeur trouve objet dans commune C1



Inventeur apporte objet à commune B



Commune B met une fiche sur l'objet
Commune B conserve l'objet



Commune B Prend une photo de l'objet et l'envoie à la commune A avec la fiche électronique



Commune A saisit objet trouvé dans easyfind selon photo et fiche électronique



Propriétaire habitant commune C2 saisit objet perdu dans easyfind

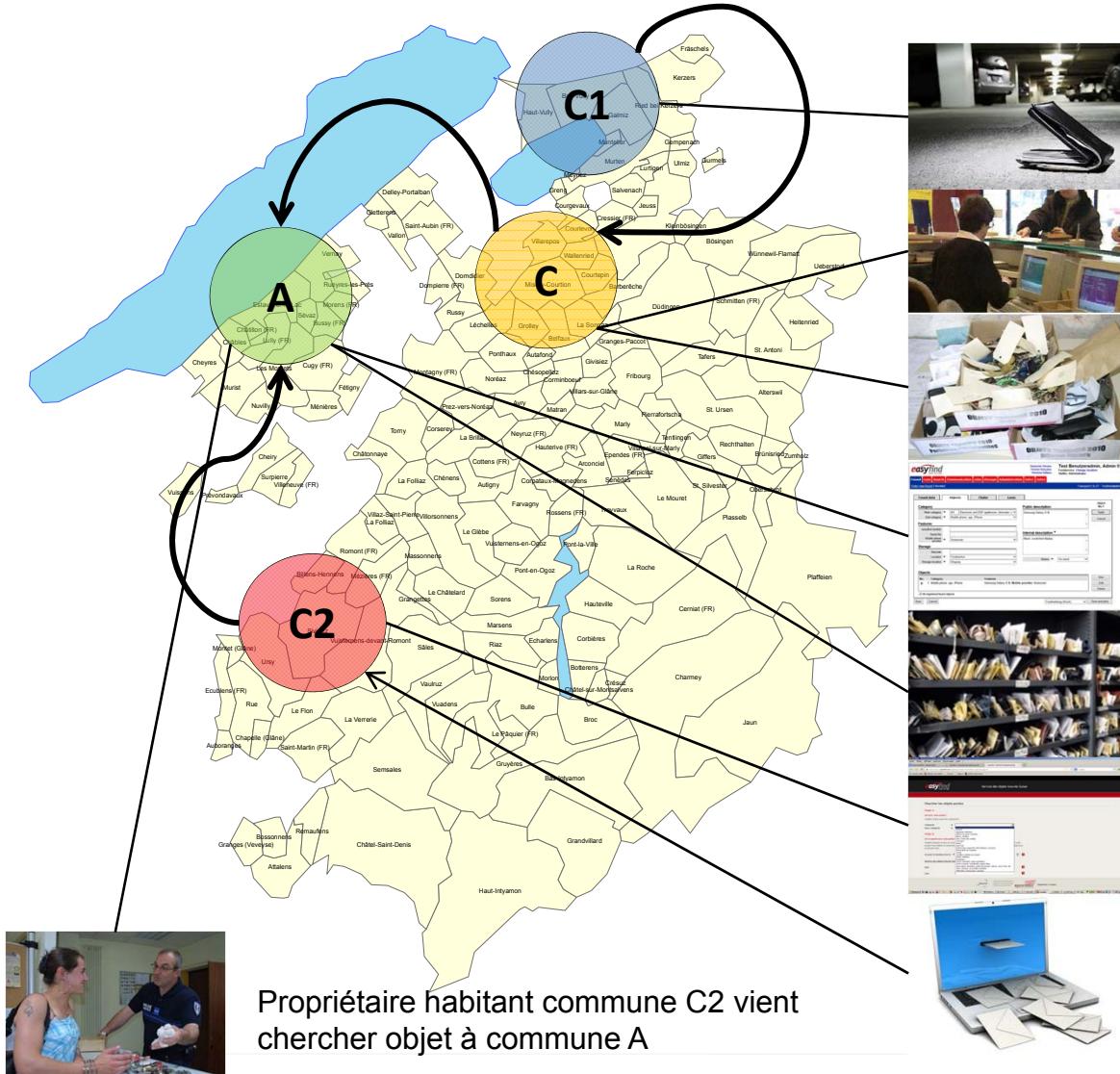


easyfind envoie SMS ou e-mail à propriétaire



Possibilité C : Délégation complète

3



Inventeur trouve objet dans commune C1



Inventeur apporte objet à commune C



Commune C met une fiche sur l'objet
Commune C amène l'objet à commune A



Commune A saisit objet trouvé dans easyfind selon fiche sur l'objet



Commune A conserve l'objet

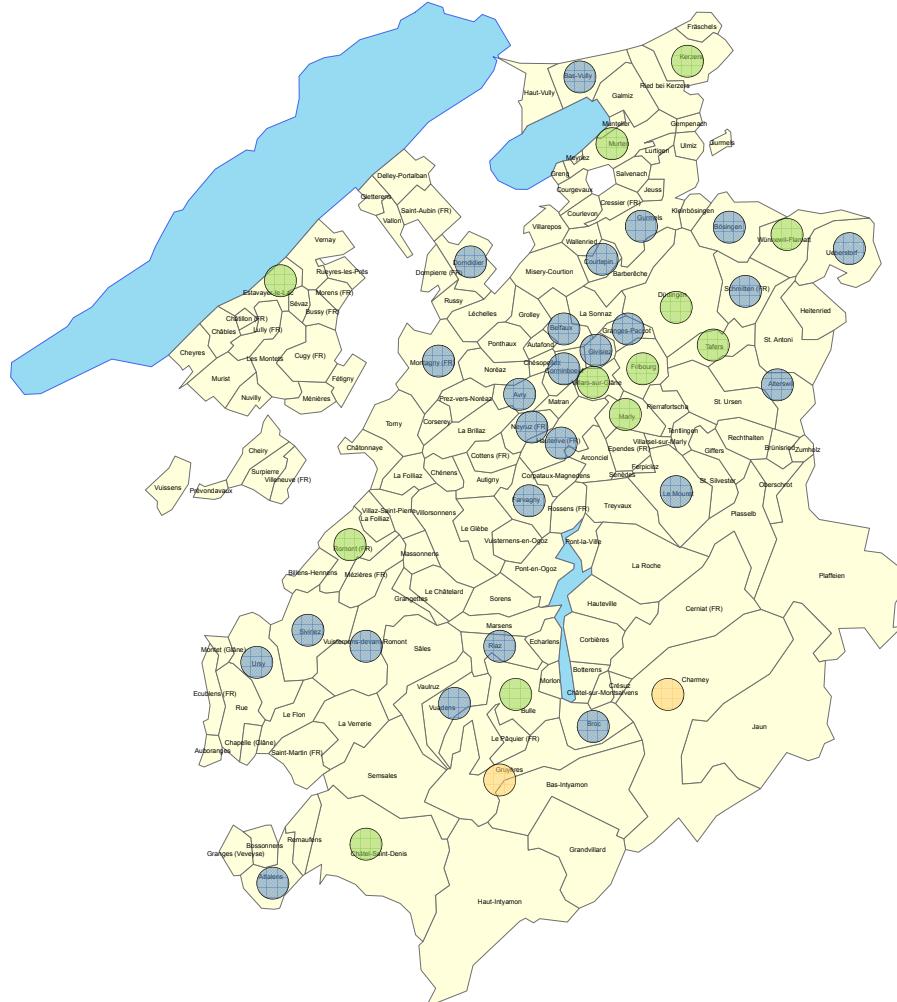


Propriétaire habitant commune C2 saisit objet perdu dans easyfind



easyfind envoie SMS ou e-mail à propriétaire

Probables communes A



Chefs-lieux, grandes communes

Lieux touristiques

Entre 2'000 et 5'000 habitants

Recommandation

	A Autonomie	B Délégation partielle	C Délégation complète
Grandes communes	X		
Moyennes communes	X	X	
Petites communes		X	X
Communes touristiques	X	X	

Ordre du jour

1	14h00	Bienvenue, salutations	Didier Steiner, Syndic
2	14h10	Nouveau processus de gestion pour les demandes de carte d'identité	Mélanie Egger, Fedpol
3	14h40	Concept cantonal des objets trouvés avec easyfind	Beat Binder, HarmPers
4	15h10	Pause	
5	15h25	HarmPers Le point de situation avec les livraisons à l'OFS	Martial Clément, SStat
6	15h40	Les erreurs les plus courantes dans les annonces	Beat Binder, HarmPers
7	16h40	Le point sur les fournisseurs	
8	17h00	Apéritif	

Ordre du jour

1	14h00	Bienvenue, salutations	Didier Steiner, Syndic
2	14h10	Nouveau processus de gestion pour les demandes de carte d'identité	Mélanie Egger, Fedpol
3	14h40	Concept cantonal des objets trouvés avec easyfind	Beat Binder, HarmPers
4	15h10	Pause	
5	15h25	HarmPers Le point de situation avec les livraisons à l'OFS	Martial Clément, SStat
6	15h40	Les erreurs les plus courantes dans les mutations	Beat Binder, HarmPers
7	16h40	Le point sur les fournisseurs	
8	17h00	Apéritif	

Point de la situation sur les livraisons à l'OFS

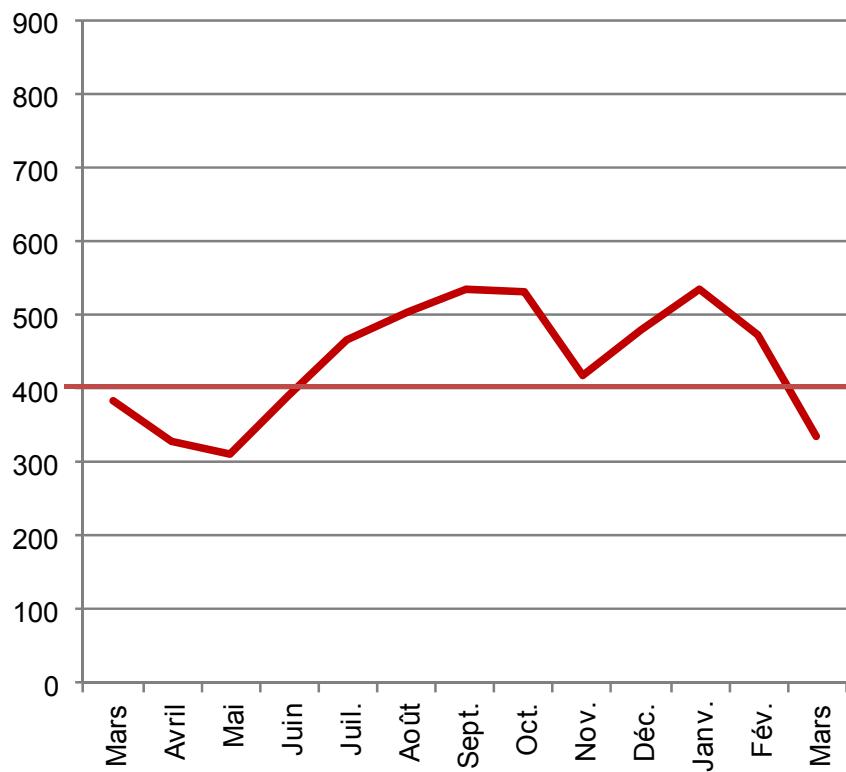
Quels étaient nos objectifs? Où en sommes-nous ?

Erreurs individuelles	Objectifs
EWID	≤ 400
EGID	≤ 120
Adresses RdH <> Adresses RegBL	≤ 30
NAVS13	≤ 250
Autres erreurs	≤ 200
Total	$\leq 1\,000$

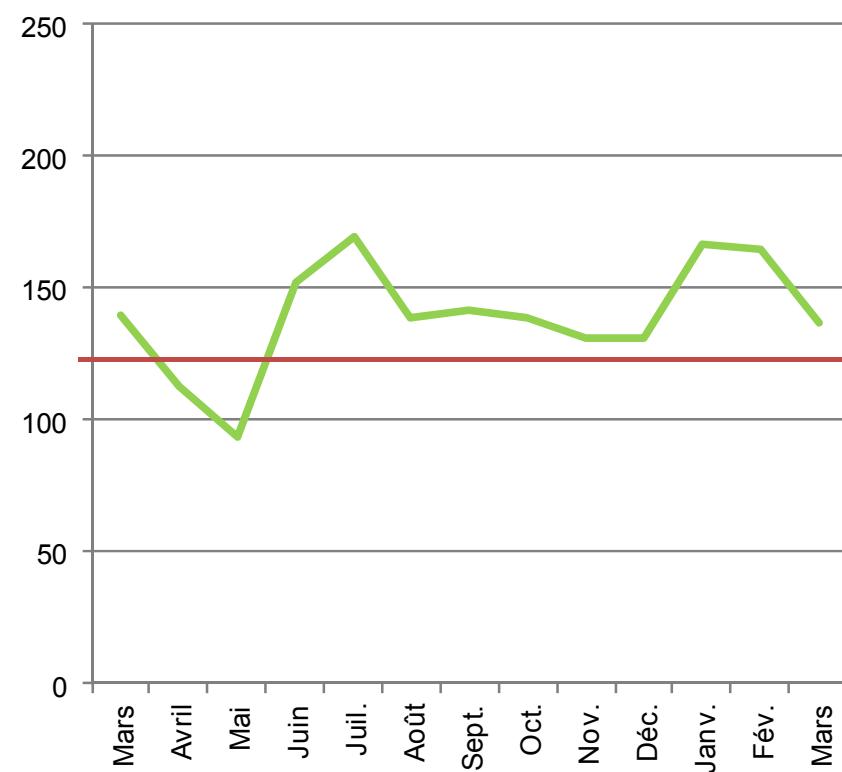
But : Livraisons trimestrielles à l'OFS sans problème

EWID / EGID

Erreurs EWID

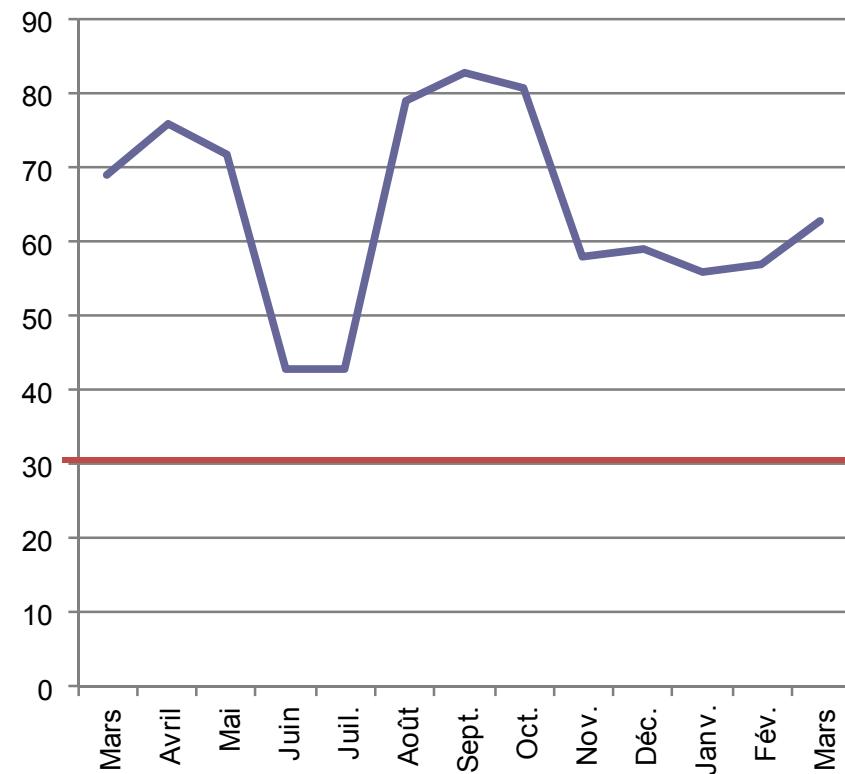


Erreurs EGID

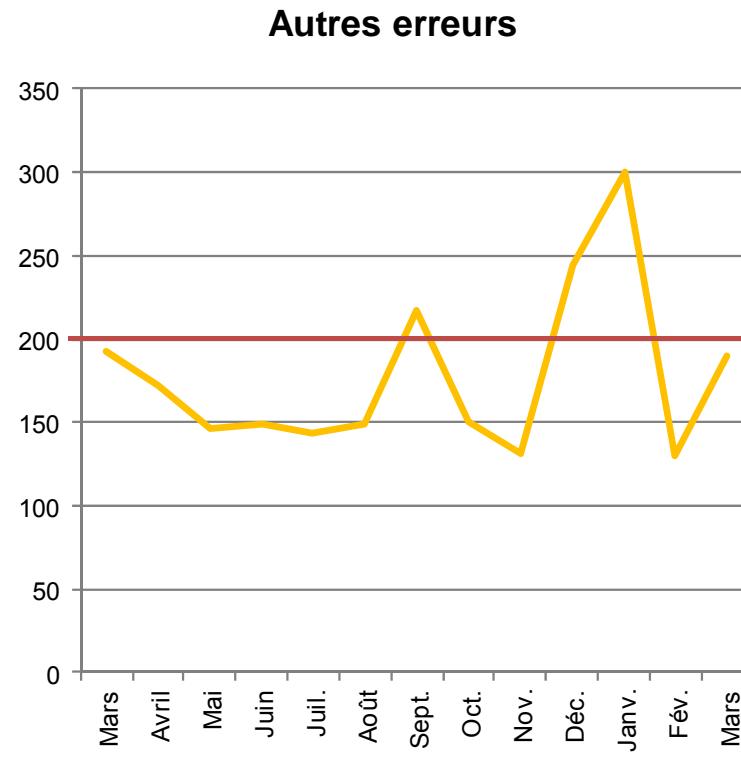
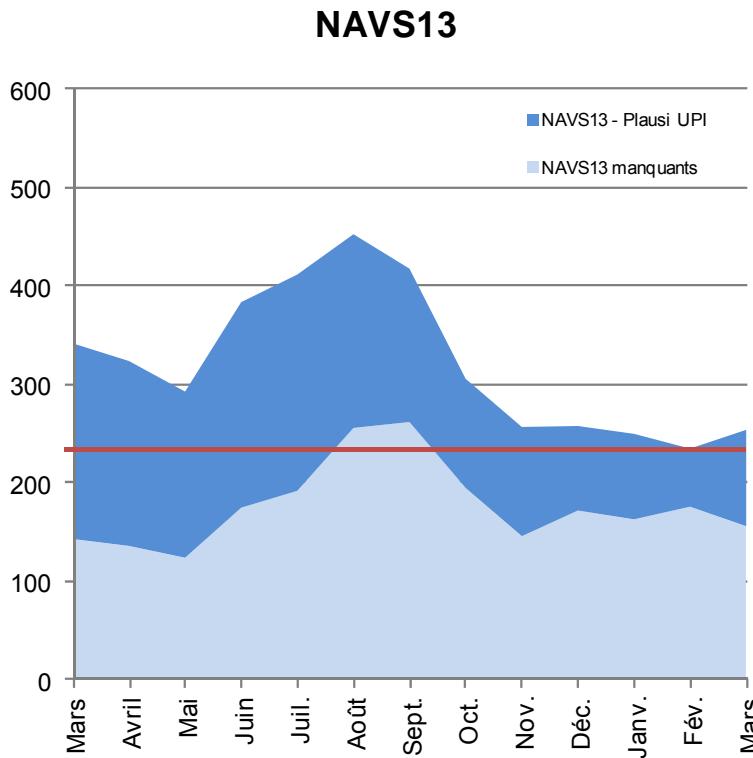


Adresses RdH <> Adresses RegBL

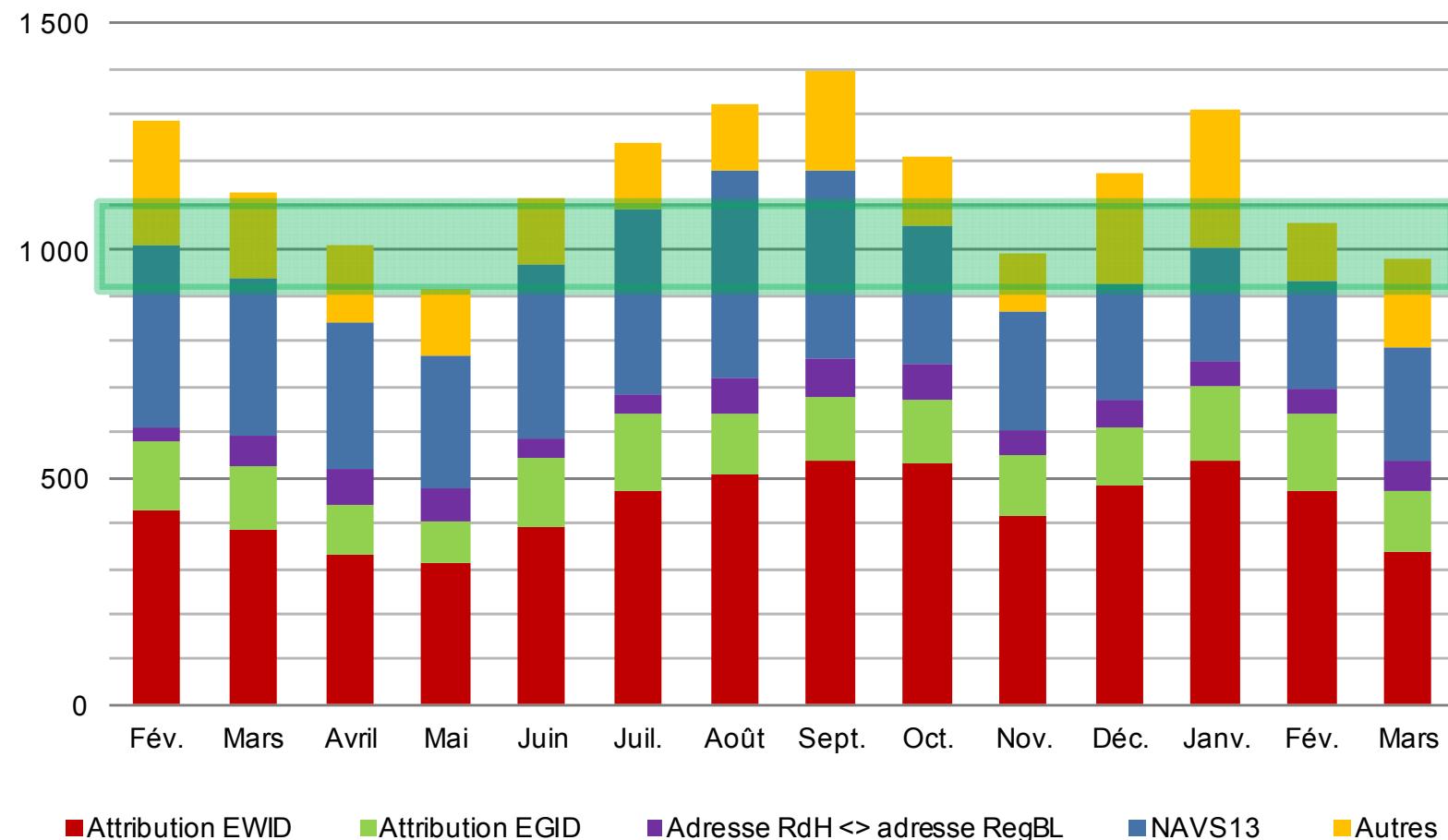
Adresses RdH <> Adresses RegBL



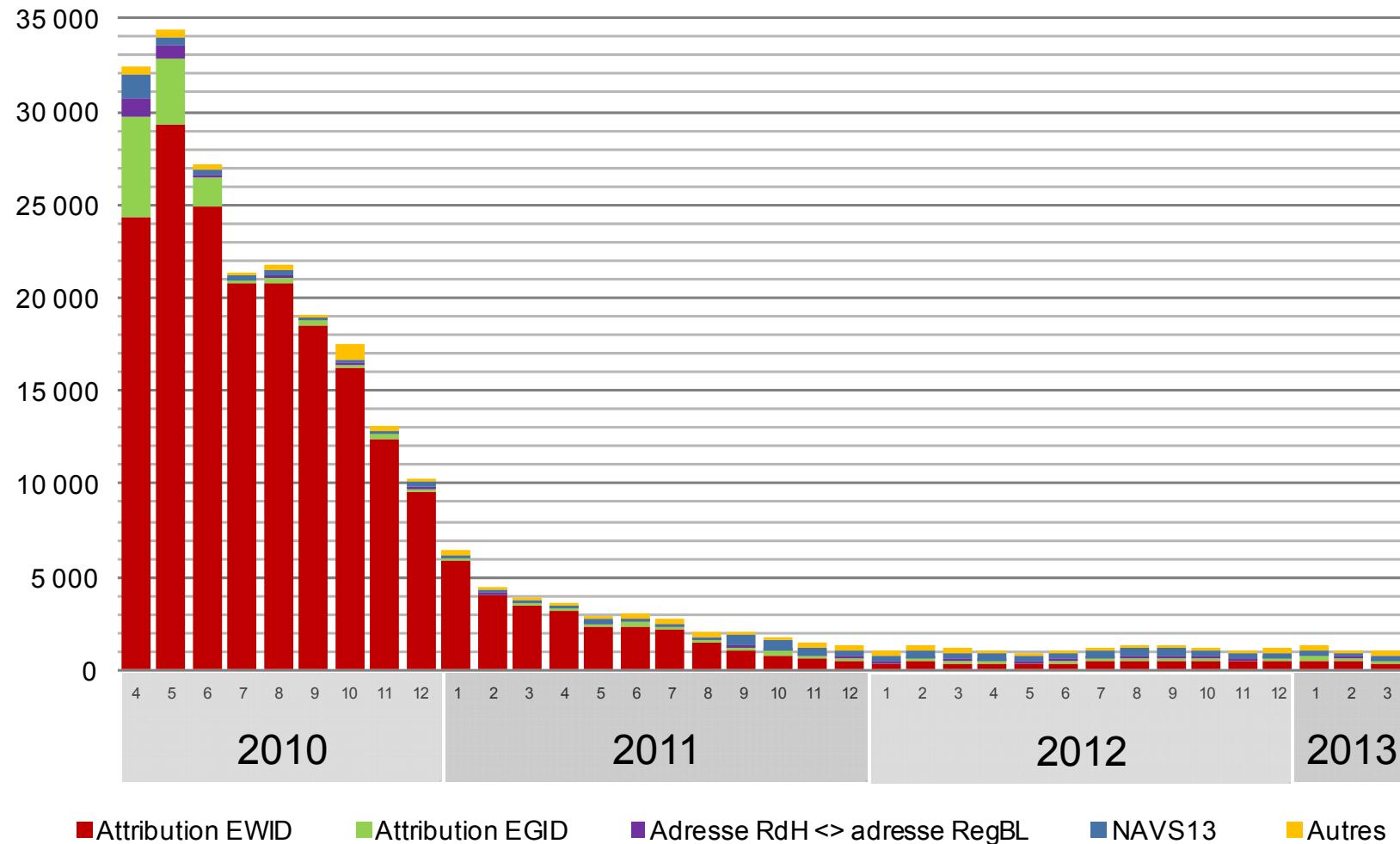
NAVS13 / Autres erreurs



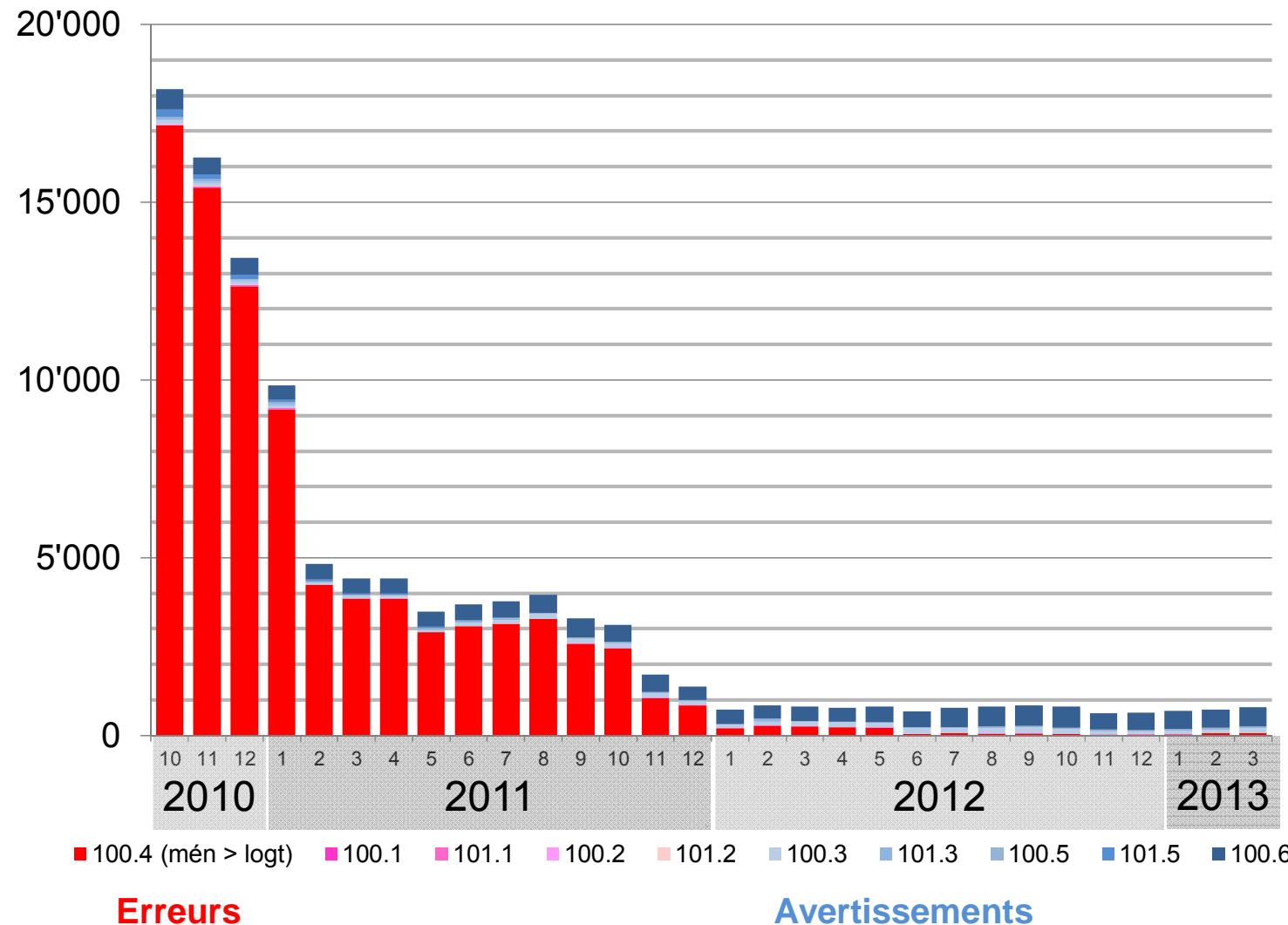
Les erreurs individuelles depuis 1 an



Les erreurs individuelles depuis 2010



Les erreurs ménages depuis 2010



Ce qu'il reste encore à améliorer

- Respect des délais de livraisons (15 – 21 chaque mois)
- L'inscription des résidants de homes pour personnes âgées dans les RdH
- En cas de déménagement à l'intérieur de la commune: pensez à modifier les EGID/EWID



MERCI beaucoup
pour votre
engagement
et votre collaboration

Ordre du jour

1	14h00	Bienvenue, salutations	Didier Steiner, Syndic
2	14h10	Nouveau processus de gestion pour les demandes de carte d'identité	Mélanie Egger, Fedpol
3	14h40	Concept cantonal des objets trouvés avec easyfind	Beat Binder, HarmPers
4	15h10	Pause	
5	15h25	HarmPers Le point de situation avec les livraisons à l'OFS	Martial Clément, SStat
6	15h40	Les erreurs les plus courantes dans les mutations	Beat Binder, HarmPers
7	16h40	Le point sur les fournisseurs	
8	17h00	Apéritif	

Les types d'annonce

- 1. Les annonces d'événements**
- 2. Les annonces d'annulation**
- 3. Les annonces de correction référencée**
- 4. Les annonces de modification des données**
- 5. Les annonces de synchronisation de données**

Les annonces d'événements

Les annonces d'événements sont envoyées lorsqu'un événement technique (mariage, naissance, arrivée, nouveau permis pour étrangers, etc.) conduit à l'enregistrement ou à la modification des données dans le registre communal des habitants.

Les annonces d'événements

Exemples d'événements

Naissance

Décès

Déclaration d'absence

Mariage

Séparation

Annulation de la séparation

Divorce

Les annonces d'événements

Exemples d'événements

Perte du droit de citoyen de la commune

Déchéance de la nationalité suisse

Changement du type de permis

Changement de nationalité

Arrivée

Départ

Déménagement (au sein de la commune)

Les annonces d'annulation

Les annonces d'annulation sont envoyées lorsqu'un des deux cas suivants apparaît:

1. Un événement déjà annoncé a été annoncé pour une mauvaise personne.
2. Un événement déjà annoncé ne s'est pas produit et n'aurait pas dû être annoncé.

Les annonces de correction référencée

Les annonces de correction sont envoyées lorsque le contenu d'une ancienne annonce est erroné mais que le motif d'annonce et la personne concernée étaient corrects.

La structure de l'annonce de correction est la même que l'annonce d'origine erronée.

Les annonces de modification des données

Les annonces de modification des données sont envoyées lorsque les données sont modifiées dans le registre des habitants communal mais que le motif de cette modification n'est pas dû à un événement mais le plus souvent à une erreur de saisie constatée après coup, soit après l'envoi de l'annonce d'un événement.

Les annonces de modification des données

Exemples de modifications

Correction de la relation d'annonce

Changement des données de relation

Correction des données professionnelles

Changement de citoyenneté

Correction de la nationalité

Correction des identificateurs

Correction des noms (additionnels)

Les annonces de modification des données

Exemples de modifications

Correction de l'adresse de notification

Correction de la confession

Correction du lieu d'origine

Correction du permis de séjour

Correction de l'état civil

Correction du lieu de naissance

Correction de la date de décès

Les annonces de synchronisation de données

Les annonces de synchronisation des données permettent de comparer le registre communal des habitants avec les données de la plateforme cantonale. Ce sont des annonces de base de données générale.

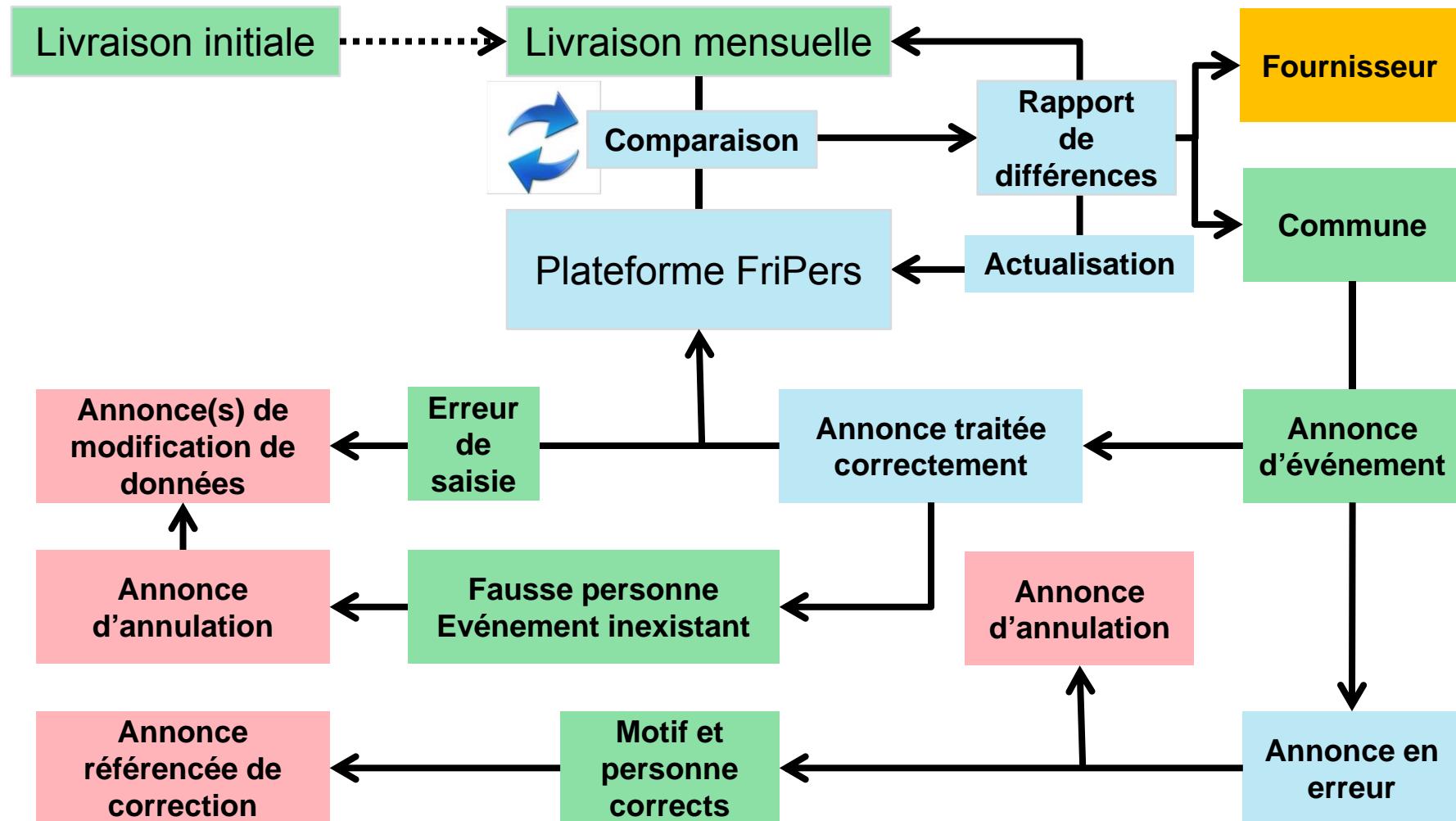
- **Livraison initiale**
- **Livraison mensuelle (base delivery)**

Les personnes décédées ou parties depuis moins de 12 mois par rapport à la date de référence doivent aussi être annoncées lors de l'annonce de base de données générale.

Les données dont la validité est à venir comme par exemple une arrivée dans le futur ne doivent pas être livrées dans l'annonce de base de données générale ! Ces événements du futur doivent être annoncés avec des événements séparés.

Schéma général

annonces de synchronisation (annonce de base de données générale)



Les erreurs les plus courantes

Envoyer une annonce seulement pour une personne enregistrés

Pour qu'une personne soit enregistrée pour une commune sur la plateforme cantonale, il faut que la personne ait été annoncée une première fois.

1. La personne a été créée sur la plateforme cantonale suite à la première importation de la commune (état complet des données : pour la plupart des communes, celui-ci a été transmis à la plateforme cantonale vers mi-2012)
2. la commune a envoyé au moins une annonce d'arrivée de la personne dans la commune,
3. la commune a envoyé une annonce de naissance de la personne dans la commune.

Une annonce pour une personne non enregistrée pour la commune sur la plateforme cantonale provoque instantanément une erreur. Pour corriger cela il faut d'envoyer la naissance ou l'arrivée de cette personne

Les erreurs les plus courantes

Envoyer une annonce seulement à date d'événement active

Sur la plateforme cantonale, pour une commune donnée, on dit d'une personne qu'elle est active si, au temps considéré, la personne est effectivement résidente (peu importe si résidence principale, secondaire ou administrative) dans la commune.

Pour une personne enregistrée dans une commune, celle-ci est considérée comme :

1. active le laps de temps où elle y réside,
2. déménagée le laps de temps où elle n'y réside pas,
3. décédée dès son décès.

Comme une personne peut arriver dans une commune, puis repartir et puis arriver à nouveau, il s'ensuit qu'une personne, pour une commune bien déterminée, peut avoir plusieurs périodes où elle est active, plusieurs où elle est déménagée et une seule où elle est décédée.

Les erreurs les plus courantes

Envoyer une annonce seulement à date d'événement active

	Commune A	Commune B	Commune C
15.08.1982 Mr. X naît dans commune A	Actif		
01.04.1988 Mr. X va à commune B		Actif	
28.06.1996 Mr. X va à commune C		Déménagé	Actif
08.02.2004 Mr. X va à commune B	Permis		Déménagé
22.03.2009 Mr. X va à commune C			Actif
07.07.2010 Mr. X va à commune A	Naturalis.	Actif	Déménagé
14.09.2010 Mr. X va à commune B	Mariage	Déménagé	
01.03.2011 Mr. X va à commune A		Actif	Déménagé
15.03.2012 Mr. X va à commune B	Divorce		
27.03.2013 Mr. X va à commune C			Actif
12.05.2013 Mr. X décède dans commune C			Décédé

Les erreurs les plus courantes

Envoyer une annonce seulement à date d'événement active

	Commune A	Commune B	Commune C
Actif			
Déménagé		Actif	
	Déménagé	Actif	Actif
		Actif	Déménagé
			Actif
Actif		Déménagé	
Déménagé		Actif	Déménagé
	Déménagé		Déménagé
		Actif	
Déménagé		Déménagé	
		Actif	
			Actif
Actif			Décédé

Annotations on the left side:

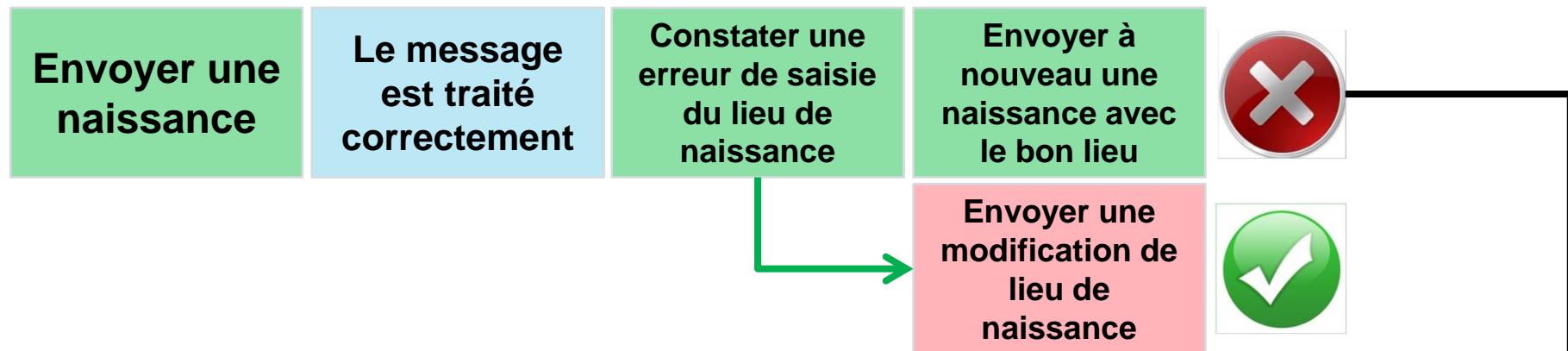
- A ann. permis (Red X)
- B ann. permis (Green checkmark)
- C ann. natural.
- B ann. mariage
- A ann. natural.
- C ann. mariage
- B ann. divorce
- C ann. divorce
- C ann. décès
- A ann. décès

Annotations on the right side:

- Permis
- Naturalis.
- Mariage
- Divorce
- Décès

Les erreurs les plus courantes

Annoncer deux fois le même événement (exemple naissance)



Si vous avez fait l'erreur d'envoyer deux fois la naissance, la plateforme cantonale vous enverra un message d'erreur et il vous faut procéder comme suit:

1. Soit envoyer une annonce d'annulation du deuxième message soit, si cela n'est pas possible en raison de l'insuffisance de votre logiciel, nous demander par e-mail de supprimer le deuxième message.
 2. Envoyer la modification du lieu de naissance par le message 58
Correction du lieu de naissance

Les erreurs les plus courantes

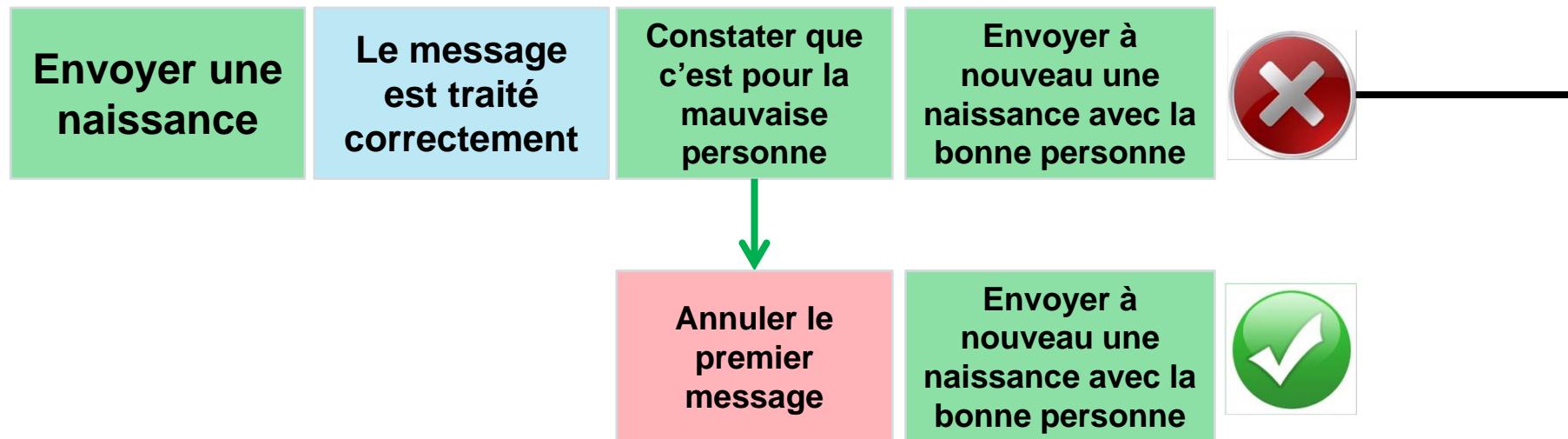
annoncer deux fois le même événement



Dès le premier message, la plateforme cantonale vous aura envoyé un message d'erreur et il vous faut soit envoyer une annonce d'annulation du premier message soit, si cela n'est pas possible en raison de l'insuffisance de votre logiciel, nous demander par e-mail de supprimer le premier message.

Les erreurs les plus courantes

Annoncer un événement pour la fausse personne

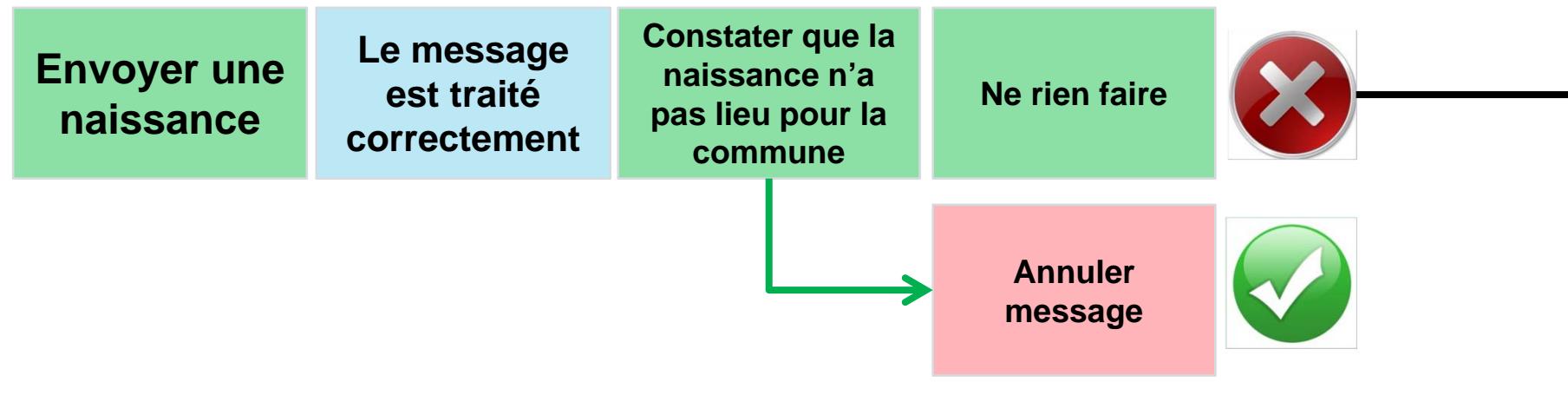


Si, en raison de l'insuffisance de votre logiciel, vous ne pouvez annuler le message, nous demander par e-mail de le faire.

Si cela n'est pas fait, la plateforme aura une personne dans votre commune qui, en réalité, n'existe pas dans votre commune.

Les erreurs les plus courantes

Annoncer un événement inexistant



Si, en raison de l'insuffisance de votre logiciel, vous ne pouvez annuler le message, nous demander par e-mail de le faire.

Si cela n'est pas fait, la plateforme aura une personne dans votre commune qui, en réalité, n'existe pas dans votre commune.

Les erreurs les plus courantes

Envoyer deux fois le même événement et annoncer un événement inexistant ou pour la fausse personne

Le même type d'erreurs peut se passer avec des mariages, des divorces, des arrivées, des départs, des permis de séjour, etc.

Procéder comme dans les quatre exemples précédents pour corriger la situation

Les erreurs les plus courantes

Quelques modifications à utiliser pour des erreurs sur naissance

Donnée à modifier dans la première annonce de naissance	Announce de modification
Une ou plusieurs données sur les noms et prénoms des parents à la naissance sont erronées	Envoyer un message de correction des données de relation (44)
Le NAVS13 est erroné	Envoyer un message de correction des identificateurs (50)
L'identifiant local de la commune est erroné	Envoyer un message de correction des identificateurs (50)
Le sexe est erroné	Envoyer un message de correction des identificateurs (50)
La date de naissance est erronée	Envoyer un message de correction des identificateurs (50)
L'un ou l'autre des prénoms officiels est faux	Envoyer un message de correction des identificateurs (50)
Le nom officiel est erroné	Envoyer un message de correction des identificateurs (50)
Un ou plusieurs des autres noms (noms additionnels) sont erronés	Envoyer un message de correction de nom additionnel (51)
La nationalité est erronée	Envoyer un message de correction de la nationalité (52)
Le lieu d'origine est erroné	Envoyer un message de correction du lieu d'origine (55)

Les erreurs les plus courantes

Envoyer deux fois l'arrivée ou la naissance d'une personne avec deux identifiants différents

Envoyer une naissance	Le message est traité correctement	Constater une erreur de saisie	Envoyer à nouveau une naissance avec l'erreur corrigée et un autre identifiant local
Envoyer une arrivée	Le message est traité correctement	Constater une erreur de saisie	Envoyer à nouveau une arrivée avec l'erreur corrigée et un autre identifiant local



Comme il y aura un doublon dans la plateforme cantonale, il faut procéder à ce qui suit:

1. Supprimer la mauvaise inscription dans votre CdH puis
2. Soit envoyer une annonce d'annulation du message en trop soit, si cela n'est pas possible en raison de l'insuffisance de votre logiciel, nous indiquer par e-mail lequel des deux identifiants est le bon.

Les erreurs les plus courantes

Passer de résidence secondaire en résidence principale

Annoncer un départ vers la commune de résidence principale

Annoncer le lendemain une arrivée en résidence principale à partir de l'ancienne commune de résidence principale



Annoncer le lendemain une arrivée en résidence principale à partir de sa propre commune



Annoncer le même jour une arrivée en résidence principale à partir de la commune d'annonce



Annoncer une arrivée en résidence principale depuis la commune actuelle de résidence principale



Annoncer un changement de la relation d'annonce (message 23 changeResidenceType)

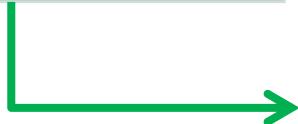


Les erreurs les plus courantes

Passer de résidence principale en résidence secondaire

Annoncer un départ vers la nouvelle commune de résidence principale

Annoncer le même jour une arrivée en résidence secondaire à partir de la nouvelle commune de résidence principale



Annoncer le lendemain une arrivée en résidence secondaire à partir de la nouvelle commune de résidence principale



Les erreurs les plus courantes

Naturalisation d'un étranger, changement et correction de la nationalité

Annoncer un changement de nationalité de Etranger à Suisse pour un étranger qui se naturalise (message 17 changeNationality)



Annoncer l'événement Naturalisation (message 12 naturalizeForeigner)



Annoncer une arrivée d'un Suisse en indiquant que la personne est étrangère

Annoncer un changement de nationalité de Etranger à Suisse (message 17 changeNationality)



Annoncer une arrivée d'un Suisse en indiquant que la personne est étrangère

Annoncer une correction de nationalité de Etranger à Suisse (message 52 correctNationality)



Les erreurs les plus courantes

Permis de séjour

Annoncer un changement de permis de séjour pour une personne qui garde le même permis mais avec une nouvelle date de validité
 (message 16 changeResidencePermit)



Annoncer un renouvellement de permis de séjour pour une personne qui garde le même permis mais avec une nouvelle date de validité
 (message 35 renewPermit)



Annoncer un **changement** de permis de séjour pour une personne qui **change de type** de permis de séjour et éventuellement de date de validité
 (message 16 changeResidencePermit)



Annoncer une **correction** de permis de séjour pour une personne où il y a eu erreur de saisie du type de permis ou de la date de validité
 (message 56 correctResidencePermit)



Les erreurs les plus courantes

Une personne, peu après son mariage, rejoint son conjoint dans la commune d'annonce

Annoncer l'arrivée de la personne comme célibataire

Annoncer le mariage

La plateforme annonce une erreur car personne pas active au moment du mariage



Annoncer le mariage seulement pour le conjoint habitant dans la commune

Annoncer l'arrivée de la personne comme mariée



Pour corriger cela, il faut:

1. Soit envoyer une annonce d'annulation du message de mariage soit, si cela n'est pas possible en raison de l'insuffisance de votre logiciel, nous demander de le faire par e-mail.
2. Envoyer une annonce de correction de la relation d'annonce pour la personne indiquant qu'elle est mariée à son arrivée avec comme date d'événement la date de l'arrivée (message 44 correctReporting).

Les erreurs les plus courantes

Une personne, peu après son mariage, rejoint son conjoint dans la commune d'annonce

Annoncer l'arrivée de la personne comme mariée

Annoncer un changement d'état-civil de marié à célibataire

Annoncer le mariage

La plateforme annonce une erreur car personne pas active au moment du mariage



Annoncer le mariage seulement pour le conjoint habitant dans la commune

Annoncer l'arrivée de la personne comme mariée



Pour corriger cela, il faut:

1. Soit envoyer une annonce d'annulation du message de mariage soit, si cela n'est pas possible en raison de l'insuffisance de votre logiciel, nous demander de le faire par e-mail.
2. Envoyer une annonce de changement d'état-civil de célibataire à marié avec comme date d'événement la date d'événement du précédent changement d'état-civil (message 44 correctReporting).

Les erreurs les plus courantes

Une couple, peu après son mariage, arrive dans la commune

Annoncer l'arrivée
du couple comme
célibataires

Annoncer
leur
mariage

La plateforme annonce une
erreur car les personnes pas
actives au moment du mariage



Annoncer l'arrivée
des deux personnes
comme mariées



Pour corriger cela, il faut:

1. Soit envoyer une annonce d'annulation du message de mariage soit, si cela n'est pas possible en raison de l'insuffisance de votre logiciel, nous demander de le faire par e-mail.
2. Envoyer une annonce de correction de la relation d'annonce pour les deux personnes indiquant qu'elles sont mariées à leur arrivée avec comme date d'événement la date de leur arrivée (message 44 correctReporting).

Les erreurs les plus courantes

Une couple, peu après son mariage, arrive dans la commune

Annoncer l'arrivée du couple comme mariés

Changer leur état-civil de mariés à célibataires

Annoncer le mariage pour les deux

La plateforme annonce une erreur car les personnes pas actives au moment du mariage



Annoncer l'arrivée des deux personnes comme mariées



Pour corriger cela, il faut:

1. Soit envoyer une annonce d'annulation du message de mariage soit, si cela n'est pas possible en raison de l'insuffisance de votre logiciel, nous demander de le faire par e-mail.
2. Envoyer une annonce de changement d'état-civil de célibataire à marié pour les deux personnes avec comme date d'événement la date d'événement du précédent changement d'état-civil (message 44 correctReporting).

Les erreurs les plus courantes

Une personne, peu après son divorce, arrive dans la commune d'annonce

Annoncer l'arrivée de la personne comme mariée

Annoncer le divorce

La plateforme annonce une erreur car personne pas active au moment du divorce



Annoncer l'arrivée de la personne comme divorcée



Pour corriger cela, il faut:

1. Soit envoyer une annonce d'annulation du message de divorce soit, si cela n'est pas possible en raison de l'insuffisance de votre logiciel, nous demander de le faire par e-mail.
2. Envoyer une annonce de correction de la relation d'annonce pour la personne indiquant qu'elle est divorcée à son arrivée avec comme date d'événement la date de l'arrivée (message 44 correctReporting).

Les erreurs les plus courantes

Une personne, peu après son divorce, arrive dans la commune d'annonce

Annoncer l'arrivée de la personne comme divorcée

Annoncer un changement d'état-civil de divorcé à marié

Annoncer le divorce

La plateforme annonce une erreur car personne pas active au moment du divorce



Annoncer l'arrivée de la personne comme divorcée



Pour corriger cela, il faut:

1. Soit envoyer une annonce d'annulation du message de divorce soit, si cela n'est pas possible en raison de l'insuffisance de votre logiciel, nous demander de le faire par e-mail.
2. Envoyer une annonce de changement d'état-civil de marié à divorcé avec comme date d'événement la date d'événement du précédent changement d'état-civil (message 44 correctReporting).

Les relations

Généralement, les relations suivantes d'une personne de la commune d'annonce doivent être livrées :

1. Les parents ou les parents adoptifs vivant dans le même ménage avec leurs enfants (indépendamment de l'âge des enfants et du droit de garde), de même que les parents ou les parents adoptifs qui habitent la même commune et qui possède le droit de garde pour l'enfant (indépendamment du fait que les parents soient mariés ensemble).
2. Conjoint ou partenaire d'un partenariat enregistré.

Les relations

Les parents d'une personne de la commune d'annonce doivent, si les informations sont disponibles, être livrés avec les enfants comme relations de ces dernières, aussi longtemps qu'ils sont domiciliés dans le même ménage. Ceci indépendamment du fait que les enfants soient mineurs ou majeurs.

Les relations

Selon que la relation habite ou n'habite pas dans la commune d'annonce, l'adresse est traitée de la manière suivante :

1. Si la relation habite aussi dans la commune d'annonce, son adresse ne doit absolument pas être livrée.
2. Si la relation habite dans une autre commune que la commune d'annonce, l'adresse de notification complète de la relation est livrée, si connue.

Les relations

Le logiciel communal doit également pouvoir saisir et livrer les personnes en relation qui ne sont pas elles-mêmes inscrites dans la commune d'annonce.

Ces personnes doivent pouvoir être livrées lors d'un état complet des données ainsi que dans le cas d'annonces pertinentes.

Ces personnes en relation habitant en dehors de la commune d'annonce doivent aussi être livrées avec un identificateur de la commune d'annonce.

Années d'événements sur relations

1. Si la relation habite dans la commune d'annonce, il suffit d'annoncer l'événement sur la relation elle-même.
2. Si la relation n'habite pas dans la commune d'annonce, il n'est pas possible de communiquer des annonces d'événements pour celle-ci.
3. Ces annonces d'événements sur des relations n'habitant pas la commune d'annonce provoquent instantanément une erreur sur la plateforme cantonale.

Modification de données sur relations

1. Si la relation habite dans la commune d'annonce, il suffit d'annoncer la modification de données sur la relation elle-même.
2. Si la relation n'habite pas dans la commune d'annonce, il n'est pas possible de communiquer des modifications de données pour celle-ci.
3. **Ces annonces de modification de données sur des relations n'habitent pas la commune d'annonce provoquent instantanément une erreur sur la plateforme cantonale.**

Changement dans les relations

1. Si l'on veut modifier, supprimer ou ajouter des relations, il faut utiliser l'annonce de « Correction des données de relation (type de message numéro 44 : correctRelationship) aussi intitulé Changement des données relationnelles ».
2. En principe, toutes les relations encore valables doivent toujours être fournies. Les relations qui ne sont plus fournies sont considérées comme supprimées.

Arrivée dans la commune d'une relation n'y étant pas enregistrée

Il est aussi possible que la relation déménage dans la commune. Dans ce cas il suffit de procéder à une annonce normale d'arrivée de cette relation dans la commune. L'identifiant (localId) de la relation doit cependant rester le même.

Ordre du jour

1	14h00	Bienvenue, salutations	Didier Steiner, Syndic
2	14h10	Nouveau processus de gestion pour les demandes de carte d'identité	Mélanie Egger, Fedpol
3	14h40	Concept cantonal des objets trouvés avec easyfind	Beat Binder, HarmPers
4	15h10	Pause	
5	15h25	HarmPers Le point de situation avec les livraisons à l'OFS	Martial Clément, SStat
6	15h40	Les erreurs les plus courantes dans les annonces	Beat Binder, HarmPers
7	16h40	Le point sur les fournisseurs	
8	17h00	Apéritif	

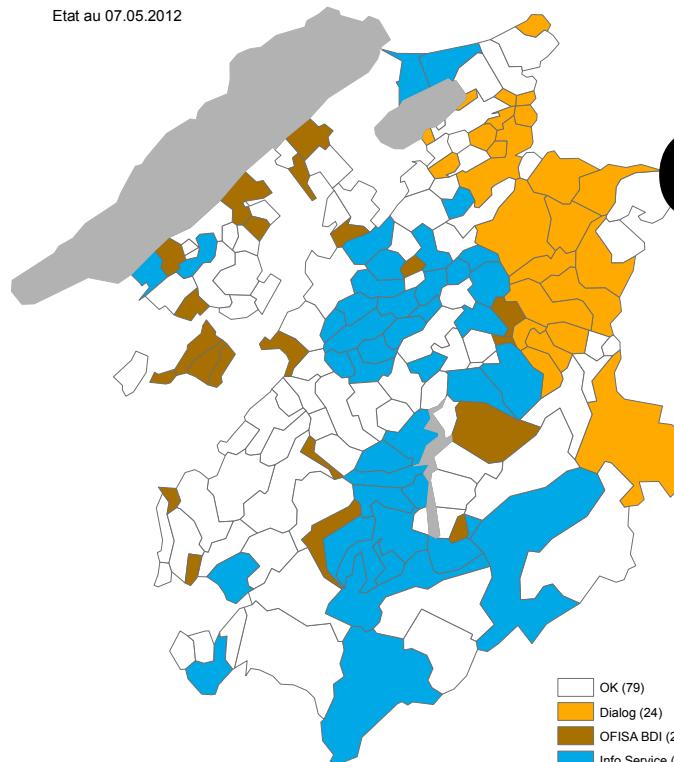
annonces départs et arrivées entre communes

7 mai 2012

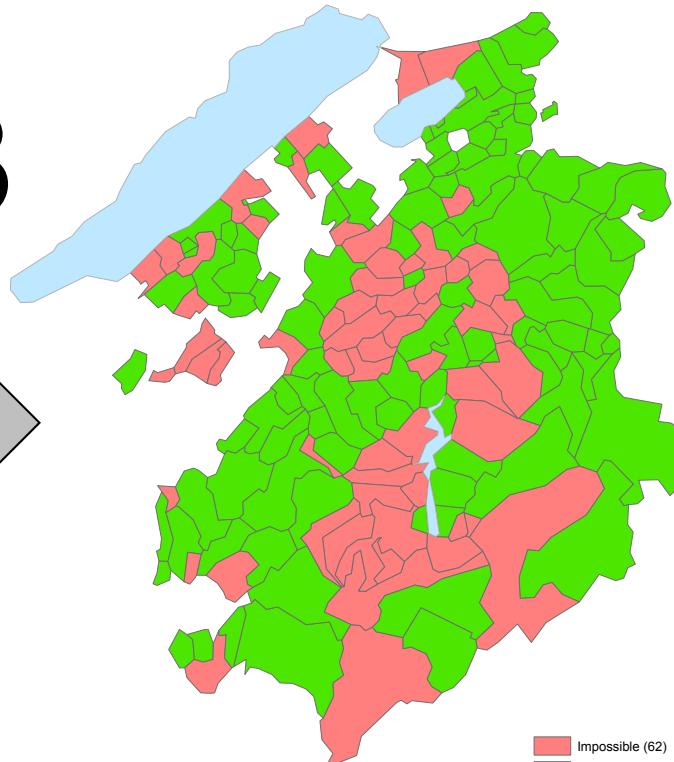
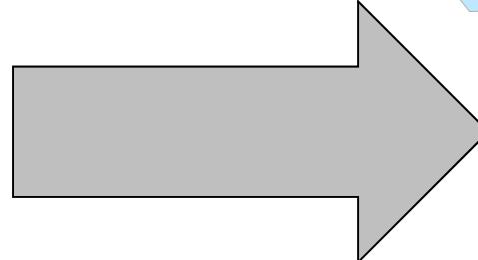
25 avril 2013

eCH93 dans les RdH

Etat au 07.05.2012



eCH93



Réception des mutations Infostar

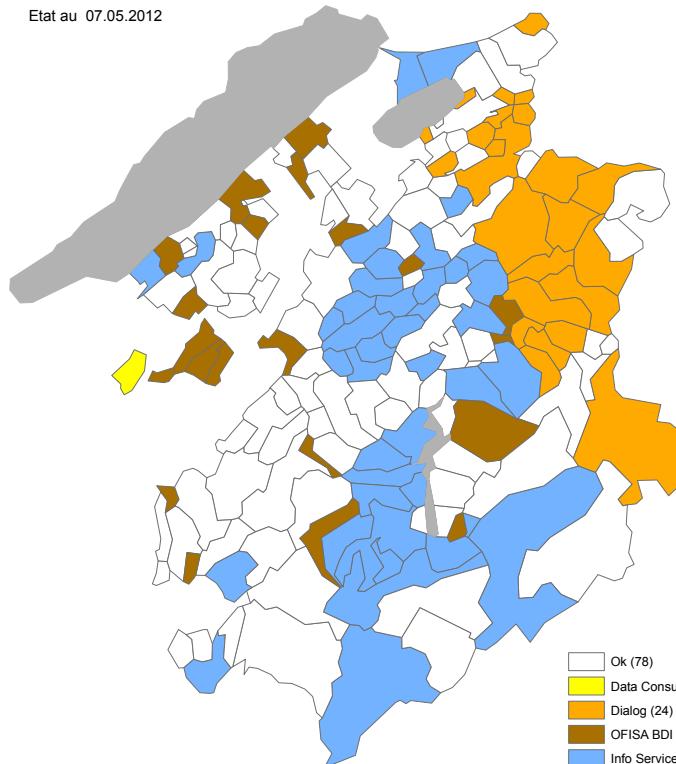
Données d'état-civil

7 mai 2012

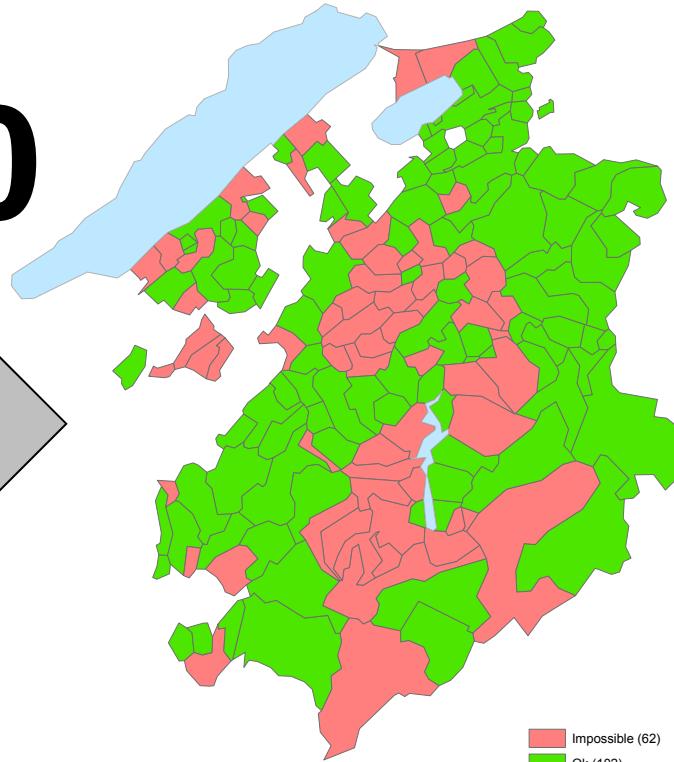
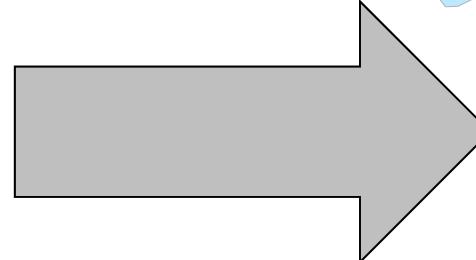
25 avril 2013

eCH20_Infostar dans les RdH

Etat au 07.05.2012



eCH20

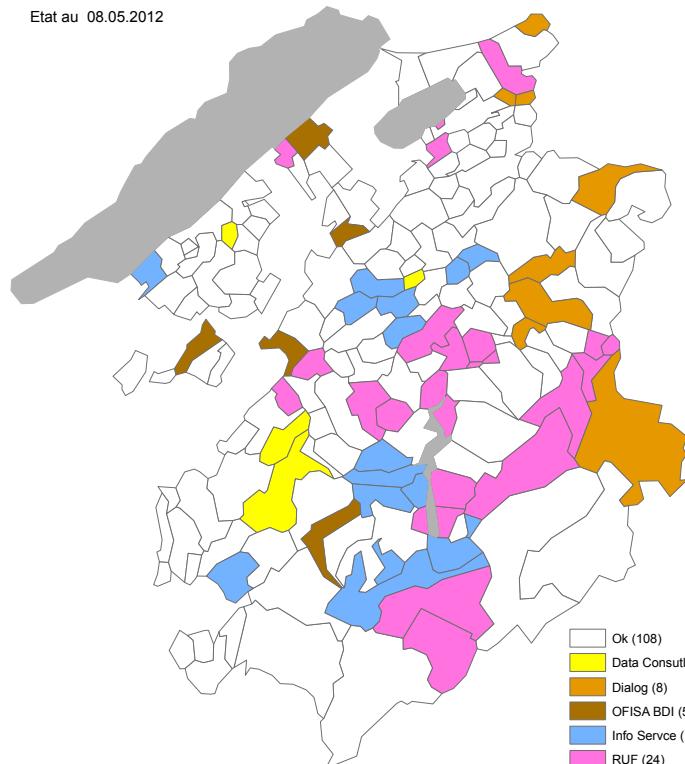


annonces mensuelles de base de données générale (eCH20 base delivery)

8 mai 2012

eCH20 dans les RdH

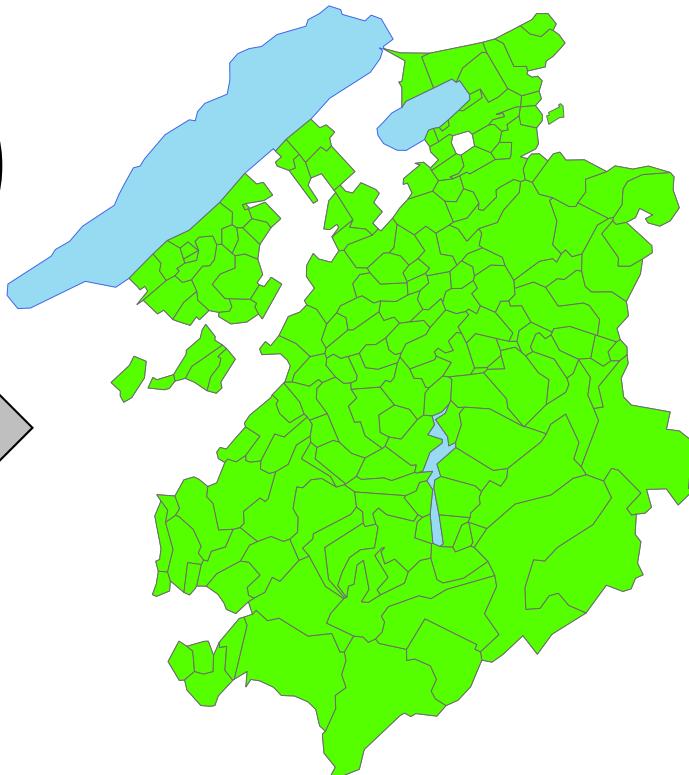
Etat au 08.05.2012



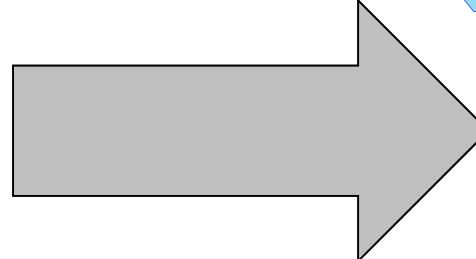
25 avril 2013

eCH20_baseDelivery dans les RdH

Etat au 25.04.13



eCH20

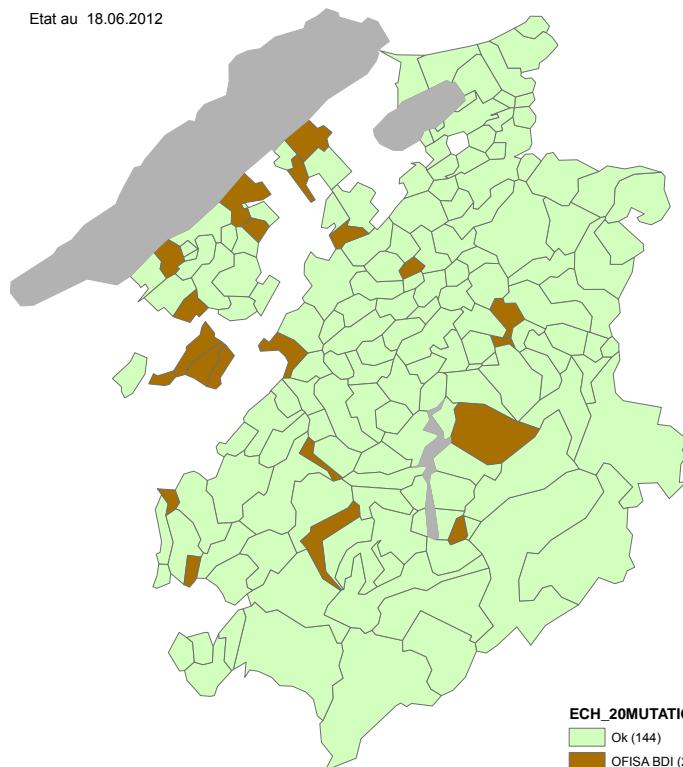


annonces en continu

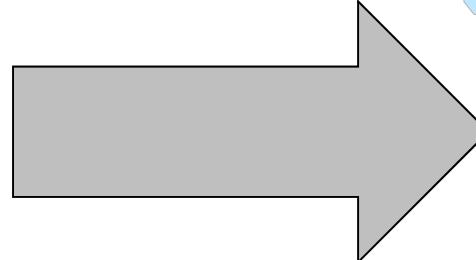
18 juin 2012

eCH20_mutations dans les RdH

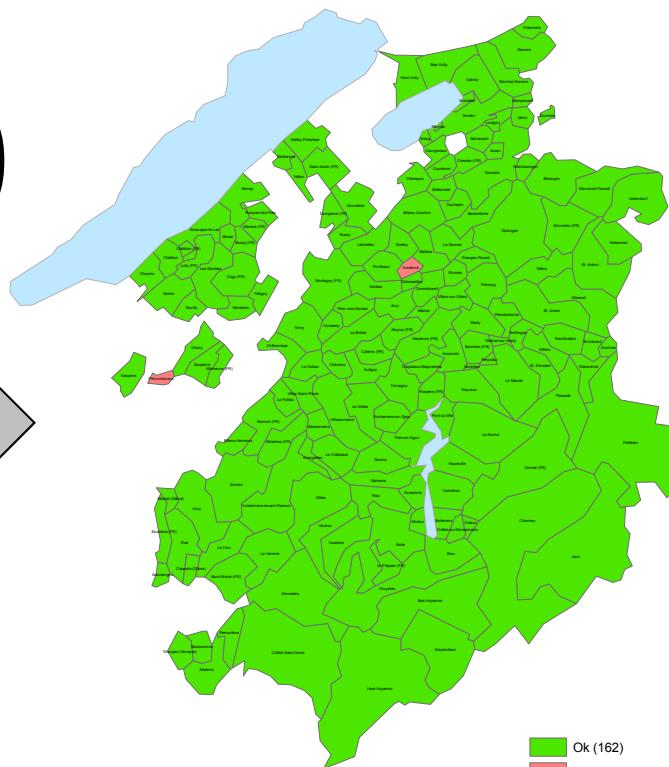
Etat au 18.06.2012



eCH20



25 avril 2013

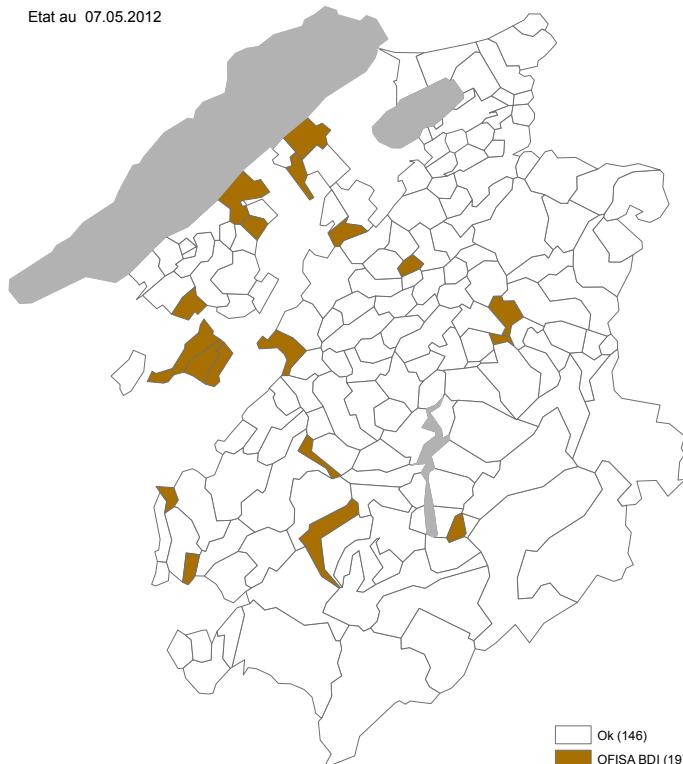


Registre électoral

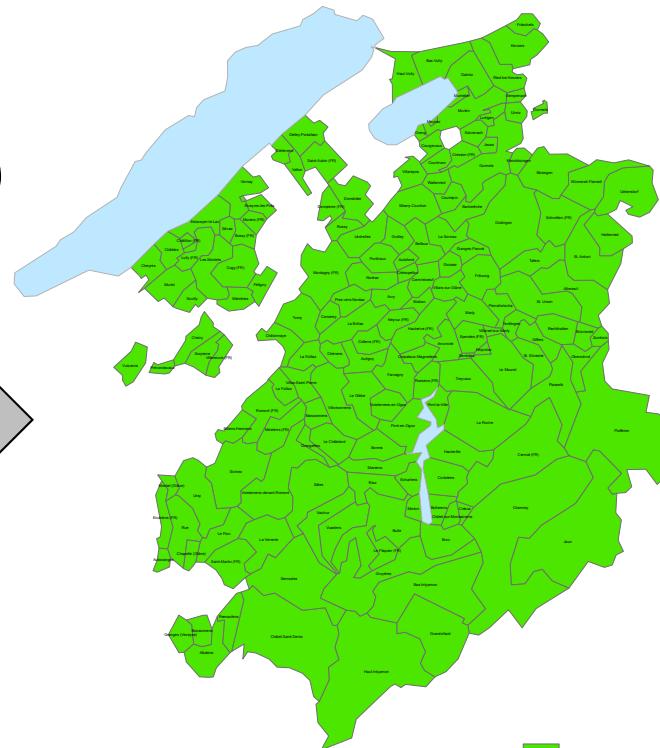
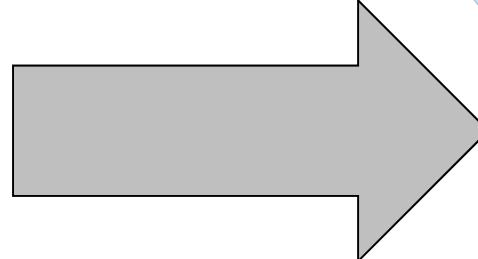
7 mai 2012

eCH45 dans les RdH

Etat au 07.05.2012



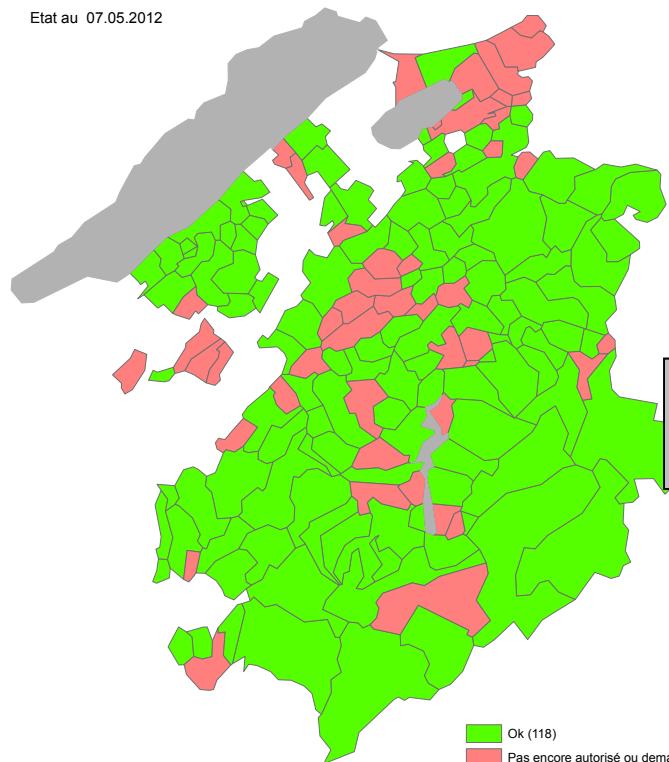
eCH45



Consultation FriPers par communes

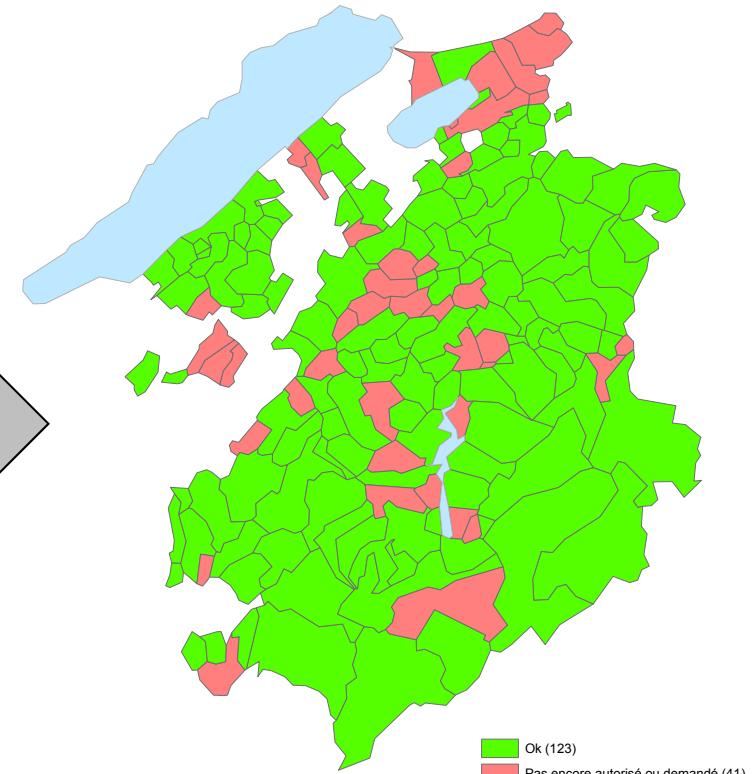
Accès à la plateforme FriPers

Etat au 07.05.2012



Accès à la plateforme FRI-PERS

Etat au 25.04.2013



Ordre du jour

1	14h00	Bienvenue, salutations	Didier Steiner, Syndic
2	14h10	Nouveau processus de gestion pour les demandes de carte d'identité	Mélanie Egger, Fedpol
3	14h40	Concept cantonal des objets trouvés avec easyfind	Beat Binder, HarmPers
4	15h10	Pause	
5	15h25	HarmPers Le point de situation avec les livraisons à l'OFS	Martial Clément, SStat
6	15h40	Les erreurs les plus courantes dans les mutations	Beat Binder, HarmPers
7	16h40	Le point sur les fournisseurs	
8	17h00	Apéritif	

Merci de votre attention

